

Première intervention :

**Humanae Vitae – Donum Vitae : même enseignement prophétique de l’Eglise**

Bien chers amis,

Nous vous remercions d’avoir répondu à notre invitation pour participer à cette session, qui est le prolongement logique de celle de l’année dernière sur l’Encyclique Humanae Vitae et qui vous permettra de mieux découvrir encore que *la vie humaine est le fruit de l’amour conjugal des époux et de l’Amour de Dieu*. Nous confions la fécondité de cette session au Cœur de Jésus, à Notre-Dame des Neiges et à Saint Joseph. Nous remercions d’avance tous ceux qui interviendront au cours de cette session et nous avons la conviction que tout ce qui sera dit devrait vous aider à mieux comprendre l’enseignement de l’Eglise sur le don de la vie et à mieux en témoigner.

La France vient de vivre les Etats généraux de la bioéthique. De nombreux débats et conférences ont été organisés par des membres de l’Eglise de France. Nous nous réjouissons pour tout le travail qui a été accompli par notre Eglise et qui servira à défendre la dignité de toute personne humaine.

Un dossier vous a été remis. Il est composé de quatre documents : l’instruction Donum vitae en jaune, l’instruction « Dignitas personae » en bleu ciel, divers textes concernant le don et le respect de la vie humaine en blanc, et enfin les textes pour nos temps de prière !

**I) « Donum vitae », même enseignement prophétique qu’« Humanae vitae »**

Pour introduire cette session, je voudrais développer le thème : « *Humanae Vitae – Donum Vitae : même enseignement prophétique de l’Eglise* ».

Le Pape Paul VI avait posé un grand acte prophétique en promulguant Humanae Vitae. Il savait qu’il allait à contre-courant de l’opinion dominante. Mais, comme les grands prophètes de l’AT, il ne pouvait pas se taire : le Christ le pressait d’annoncer la vérité sur l’amour conjugal et ses deux buts indissociables : **union et procréation**.

Benoît XVI, le 28 juin dernier, a souligné le non-conformisme de Saint Paul. Un prophète, en effet, est un non-conformiste. Il lui faut du courage *pour adhérer à la foi de l’Eglise même si elle contredit le schéma du monde contemporain*. Benoît XVI, à la suite de Jean-Paul II, fait preuve de courage et nous appelle au courage pour ne pas suivre *ce qui est à la mode...*

Le dernier message de Jean-Paul II, quelques semaines avant sa mort, a été un grand appel au courage : « Levez-vous ! Allons ! ». Notre Pape actuel nous dit : « *S’engager pour l’inviolabilité de la vie humaine dès sa conception, pour la défense des créatures humaines les plus vulnérables, reconnaître le mariage entre un homme et une femme pour toute la vie comme ordonné par le Créateur, relèvent d’une foi adulte. La foi adulte ne se laisse pas balloter ici ou là par n’importe quel courant* ».

Paul VI a eu beaucoup de courage. Il a vraiment imité son grand Saint Patron, Saint Paul. Il a été un non-conformiste en ne suivant pas la mode de son temps qui le pressait de « canoniser » la soi-disant « révolution sexuelle ». Il a été un vrai et grand prophète en parlant au nom de Dieu.

Le Cardinal Joseph Ratzinger, le 22 février 1987 en la Fête de la Chaire de Saint Pierre, a lui aussi accompli un grand acte prophétique en promulguant – avec l’approbation de Jean-Paul II – l’instruction « Donum Vitae ». Dans les pages 8, 9 et 21 - que nous vous invitons à approfondir plus particulièrement - il a synthétisé l’essentiel de l’enseignement prophétique de Donum vitae : **le don de la vie humaine ne peut provenir que de l’acte d’amour des époux**. Cet enseignement est fondé sur la loi naturelle et sur le lien indissociable : « union et procréation ». Le 12 mai 2008, Benoît XVI disait avec fermeté : « *En tant que croyants nous ne pourrions jamais permettre que la domination de la technique puisse invalider la qualité de l’amour et le caractère sacré de la vie* ». Cette phrase révèle très clairement le caractère prophétique de « Donum Vitae » : **la vie humaine est sacrée, elle ne peut être donnée que dans l’acte d’amour des époux, collaborateurs de Dieu Créateur, seul Maître de la vie humaine qu’Il crée par Amour et pour l’Amour en vue du Bonheur éternel**. Puisse cette session nous déterminer davantage pour servir courageusement la vie humaine et la famille !

## II) Enseignement prophétique dans une société marquée par le relativisme

Le docteur Pierre Simon, ancien grand maître de la Grande Loge de France, a dévoilé dans son livre « de la vie avant toute chose » (référence à la page 26 du livret blanc) un plan opposé à l'enseignement prophétique de « Donum Vitae » : "Avec la pilule on dispose d'une vie sexuelle normale sans procréation; avec l'insémination artificielle, la procréation va se dérouler sans activité sexuelle... Il y aura d'un côté le couple affectif et sexuel - la femme procréatrice et l'homme non géniteur - et de l'autre, la société médiatisée par le médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la "banque du sperme". C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple... La sexualité sera dissociée de la procréation et la procréation de la paternité. C'est tout le concept de famille qui est en train de basculer ici (p. 221)." Le docteur Simon annonçait une **mutation de la morale** (p. 146), un nouveau code éthique (p. 199), une nouvelle définition de la vie qui perdrait le caractère d'absolu qu'elle avait dans la Genèse. **La vie**, pour Pierre Simon, **ne sera plus l'œuvre de Dieu mais "plus que jamais une production humaine"**(255) ! Ces citations devraient nous aider à être davantage conscients du grand combat contre la famille et aussi contre Dieu, Créateur de la famille et de ses lois !

En 1994, en l'année internationale de la famille, Jean-Paul II avait dit : « **la famille est menacée** ». Dans son Encyclique « Evangelium Vitae », il avait parlé d'une **conspiration contre la vie** organisée par les cultures de la mort ! Benoît XVI, quant à lui, n'hésite pas à parler des **dictatures du relativisme**. Ces dictatures, en ces derniers mois, ont calomnié très injustement notre Saint-Père, parce que ses enseignements contrariaient leur plan. Benoît XVI sera fidèle jusqu'au bout à sa devise : il sera le collaborateur fidèle de la vérité ! Avec lui, soyons des collaborateurs fidèles de la vérité.

## III) Seul, le mariage crée les conditions de possibilité pour transmettre la vie humaine

« Donum vitae » n'est pas seulement prophétique parce qu'elle annonce avec autorité que la vie humaine ne peut être que le fruit de l'union conjugale des époux, elle est aussi prophétique en rappelant **l'importance du mariage** qui, seul, crée les conditions de possibilité pour transmettre dignement la vie humaine dans le plein respect de la Loi naturelle. Vous trouverez dans le livret blanc, aux pages 16 à 20, un important développement sur ce sujet. Le mariage n'est pas une option parmi d'autres options. Il a été institué par Dieu Créateur au début de l'humanité. Les lois morales qui le régissent ne peuvent pas être changées par les hommes, parce que **Dieu est l'auteur du mariage et la vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme**. Le Catéchisme de l'Eglise catholique parle des diversités dans la manière de vivre le mariage dans les diverses cultures mais ces diversités ne doivent pas faire oublier ses traits communs et permanents. Le bien-être de la personne et de la société est étroitement lié au mariage. Les deux buts du mariage sont la procréation et l'union des époux. Le mariage protège l'amour conjugal, il permet une sexualité responsable. Il permet également la stabilité nécessaire à l'accueil et à l'éducation des enfants. C'est dans le cadre du mariage que les époux peuvent, enfin, exercer une paternité et une maternité responsables. N'ayons pas peur d'aller à contre-courant : **le mariage a de l'avenir** ! Les cultures de la mort et les dictatures du relativisme ne pourront pas le détruire parce qu'il est **l'œuvre de Dieu** !

## IV) La famille, seul sanctuaire de la vie, créée par Dieu

Jean-Paul II a vraiment été le Pape de la famille et de la vie ! Il s'est donné sans compter pour elle. Il a utilisé une très belle expression en disant que la famille était le sanctuaire de la vie humaine. En prolongeant sa pensée, nous pourrions dire que **le laboratoire et l'éprouvette ne pourront jamais prendre la place du sanctuaire qu'est la famille** ! Le mot « sanctuaire » fait partie du vocabulaire religieux. Jean-Paul II l'a volontairement choisi pour faire comprendre à l'humanité que la transmission de la vie n'était pas une œuvre seulement humaine : dans la généalogie de la personne humaine interviennent les parents procréateurs et Dieu, l'unique Créateur ! La famille est appelée, à bon droit, « sanctuaire de la vie » parce que la vie humaine est sacrée dès sa conception et jusqu'à son terme. Le Concile Vatican II a défini la famille comme une **"intime communauté de vie et d'amour"** (GS 48). *L'être humain a absolument besoin*

*d'une famille pour s'épanouir. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, mais pour se donner dans l'amour. Dans la famille, l'homme est aimé pour lui-même et il apprend à aimer en se donnant.*

Le 8 octobre 1994, pour la première journée mondiale de la famille, Jean-Paul II, enthousiaste, disait : *"Famille, que dis-tu de toi-même? Famille, famille chrétienne : qu'es-tu ? L'Église et la famille ont la même origine. Elles ont la même généalogie en Dieu : en Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. C'est par cette généalogie divine qu'elles se constituent à travers le grand Mystère de l'Amour divin. L'Église et la famille trouvent leur origine dans ce Mystère. Famille, que dis-tu de toi-même ? «Je suis», dit la famille. "Pourquoi es-tu ?" «Je suis parce que Celui qui a dit de Lui-même : "Je Suis Celui qui Suis" m'a donné le droit et la force d'exister. Je suis, je suis famille, je suis le domaine de l'amour ; je suis le domaine de la vie ; je suis ». "Que dis-tu de toi-même ?" « je suis Gaudium et Spes = joie et espérance».* Le plan maçonnique révélé par Pierre Simon était clair : faire basculer le concept judéo-chrétien de famille en dissociant union sexuelle et procréation, en changeant la morale et en donnant une nouvelle définition de la vie qui perdrait le caractère d'absolu qu'elle avait dans la Genèse. Le plan maçonnique comprenait bien qu'en détruisant le plan de Dieu sur la famille, on pourrait arriver à ce but : ***la vie ne serait plus l'œuvre de Dieu, mais "plus que jamais une production humaine"***. Ce plan échouera, nous en sommes convaincus ! Jésus a dit à ses apôtres avant d'entrer dans sa Passion : *« Gardez courage! J'ai vaincu le monde »* (Jean 16, 33). Les cultures de la mort et les dictatures du relativisme ne pourront pas détruire la famille : ***le troisième millénaire, comme Jean-Paul II l'a annoncé, sera le millénaire de la famille.*** Le Fils de Dieu, en vivant pendant trente ans l'humble vie de famille à Nazareth, a révélé le plan de Dieu sur la famille, cellule de base de la société, intime communauté de vie et d'amour, le sanctuaire de la vie voulu par Dieu pour que soit donnée - dignement et dans l'amour - la vie humaine !

## **V) L'Etat au service de la famille et de la vie humaine**

La troisième partie de « Donum Vitae », à la page 33 du livret jaune, aborde une question importante pour nos pays occidentaux qui s'apprentent à voter de nouvelles lois bioéthiques libérales. Le législateur d'un Etat de droit ne peut pas voter arbitrairement n'importe quelle loi. Il est soumis, comme tout être humain, à la Loi naturelle inscrite dans le sanctuaire de la conscience de tout homme et dont la raison est capable d'en comprendre et d'en rédiger les fondements évidents. Il existe des valeurs morales non négociables dont le droit inviolable à la vie de tout individu humain innocent et les droits de la famille. Nous vous invitons à bien connaître ***la Charte des Droits de la Famille*** promulguée par le Vatican et dont vous trouverez l'intégralité du texte et des commentaires dans les Actes de notre Forum sur l'urgence de l'éducation. ***Dans le Préambule de cette Charte***, il est dit : *« la famille, société naturelle, existe antérieurement à l'Etat ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables »*. L'Etat de droit se doit d'être au service de la famille et de toute vie humaine, sinon il va vers son autodestruction. L'Etat de droit est tenu de protéger ce droit naturel : tout être humain a droit d'être conçu, porté, mis au monde et éduqué par des époux unis dans le mariage.

**Conclusion :** l'instruction « Donum Vitae » parle du don de la vie, l'anti-prophétie du docteur Pierre Simon parle de production humaine ! Que cette session nous aide à discerner les signes des temps afin de ne pas nous laisser égarer par de spécieux raisonnements. Les lois qui concernent la transmission de la vie, l'institution familiale, le respect des malades et des vieillards ne peuvent pas dépendre d'un consensus relativiste. Un tel consensus serait un consensus d'infidélité à Dieu et de compromission. Les lois qui concernent la vie humaine et la famille ne peuvent être qu'en accord avec la Loi naturelle qui vaut pour tous les hommes et pour toujours. Dieu n'a pas confié la transmission de la vie à la société, mais aux époux unis dans le mariage. Ce n'est pas la société qui féconderait le couple, comme le disait Pierre Simon, mais c'est Dieu Créateur, seul Maître de la vie humaine, qui permet à des époux de collaborer avec Lui pour participer à une œuvre qui les dépasse : le don d'une nouvelle vie humaine, créée à son image et à sa ressemblance ! Paul VI disait aux responsables des Nations au siège de l'ONU, le 4 octobre 1965 : *« Votre tâche est de faire en sorte que le pain soit suffisamment abondant à la table de l'humanité et non pas de favoriser un contrôle artificiel des naissances, qui serait irrationnel, en vue de diminuer le nombre des convives au banquet de la vie »*. Oui, Dieu veut inviter au « banquet de la vie » dans Son

Royaume éternel un grand nombre de convives : les dirigeants des Nations ne doivent pas diminuer le nombre des convives invités à ce banquet, mais plutôt aider les familles à remplir leur mission.

## Les dérives actuelles de l'assistance médicale à la procréation

Pierre Olivier Arduin

De nombreux époux sont rudement éprouvés par le fait de ne pas pouvoir concevoir un enfant. La stérilité conjugale est un drame qui s'attaque à la joie de vivre du couple et au sens même de son existence. « Je m'en vais sans enfant, laisse échapper Abraham. Un serviteur héritera de moi » (Gn 15, 2-3). « Donne-moi des enfants ou je meurs » (Gn 30,1), s'écrie Rachel à son époux.

Pour contourner l'obstacle de la stérilité, des scientifiques élaborèrent des techniques de substitution aux relations conjugales et aux premières étapes de la gestation. Ainsi apparurent diverses formes d'inséminations et de fécondations artificielles. Dans certains cas, les gamètes des époux étant inexistantes, stériles ou biologiquement déficients, les techniciens de la vie sortirent du cadre du couple marié et firent appel à des donneurs de spermatozoïdes et d'ovules étrangers.

A propos de ces nouvelles pratiques de « substitution », le Magistère de l'Eglise opéra un discernement délicat qui prit plus de sept ans. Il consulta de très nombreux experts et communiqua en 1987 le fruit de ses réflexions pluridisciplinaires dans un document intitulé *Donum vitae*. L'instruction *Dignitas personae* confirme l'opposition de l'Eglise catholique à l'assistance médicale à la procréation (fécondation *in vitro* et insémination artificielle). Si donner la vie à un enfant est pour les époux l'objet d'un désir légitime, la procréation humaine doit demeurer « un acte personnel du couple homme-femme qui n'admet aucune forme de délégation substitutive ».

Deux axes fondamentaux structurent le discernement moral proposé par l'instruction *Dignitas personae* : 1/ la reconnaissance inconditionnelle « de la dignité de la personne à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle » (n. 1) ; 2/ la dignité inviolable « du mariage et de la famille qui constituent le contexte authentique où la vie humaine trouve son origine » (n. 6). L'Eglise réaffirme ainsi le lien entre le don de la vie, le respect dû à l'embryon et la dignité de l'amour humain.

Or ce second critère, notamment lorsqu'on l'applique à l'assistance médicale à la procréation (AMP) homologuée<sup>1</sup>, c'est-à-dire au sein du couple demandeur, semble faire toujours débat si l'on en juge les commentaires de l'Instruction<sup>2</sup>. Va pour la condamnation des mères porteuses, du diagnostic préimplantatoire, du clonage, de la recherche sur l'embryon ou de la création de chimères, mais réaffirmer aujourd'hui l'illégitimité morale de la procréation artificielle lorsqu'elle a lieu entre les deux époux, ne peut rendre que singulièrement inaudible, voire contre-productif, le message du magistère, entend-on régulièrement. L'AMP n'est-elle pas au service de la vie ? S'obstiner à en condamner le principe, n'est-ce pas disqualifier irrémédiablement tout discours sur la bioéthique ?

Si l'on examine de plus près les tenants et les aboutissants de la fécondation artificielle homologuée, force est pourtant de constater que la réflexion éthique et anthropologique conduite par l'Eglise depuis plus de vingt ans sonne juste.

### Le déclassement de l'acte conjugal à un fait purement biologique

---

<sup>1</sup> Article L. 2141-2 du CSP : « Le couple bénéficiaire de l'AMP est formé d'un homme et d'une femme vivants et en âge de procréer. Il doit être marié ou être en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans ».

<sup>2</sup> Cf. par exemple *La Vie*, n. 3303, 17 décembre 2008. Cf. également l'entretien de Jacques Lansac, président du Collège national des gynécologues-obstétriciens français : tout en se présentant comme catholique, il critique sévèrement la position de l'Eglise en matière d'AMP (*La Nouvelle République*, 24 décembre 2008).

L'instruction rappelle qu'en matière d'infertilité, « les nouvelles technologies doivent respecter trois valeurs fondamentales : a/ le droit à la vie et à l'intégrité physique de tout être humain depuis la conception jusqu'à la mort naturelle ; b/ l'unité du mariage qui implique le respect mutuel du droit des conjoints à devenir père et mère seulement l'un à travers l'autre ; c/ les valeurs spécifiquement humaines de la sexualité qui exigent que la procréation d'une personne humaine doit être poursuivie comme le fruit de l'acte conjugal spécifique de l'amour des époux » (n. 12).

Concernant les deux derniers points, il est manifeste que l'AMP manipule l'acte conjugal de telle sorte qu'il n'exprime que sa dimension purement biologique excluant le langage des corps et l'union affective et spirituelle des époux. La procréation est amputée, non pas des mécanismes reproductifs, lesquels sont récupérés par la technique, mais de la communion interpersonnelle conjugale et de son expression corporelle. On substitue la technique au geste des corps, ce qui aboutit à une dégradation de la signification plénière de la procréation humaine. Ce que l'on savait pour ainsi dire anthropologiquement est aujourd'hui corroboré sur le plan psychologique. Une étude extrêmement pertinente, menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined), met en avant le vécu existentiel des couples soumis à la médicalisation à outrance de la procréation et confirme indirectement l'analyse éthique du magistère<sup>3</sup>.

D'après les auteurs, l'équipe biomédicale semble en effet régir et exercer une emprise de plus en plus forte sur l'homme et la femme en s'immisçant dans leur intimité conjugale. Un des chapitres de l'ouvrage explore l'un des tabous de la médecine reproductive, autour du recueil de sperme en laboratoire. Après enquête, il apparaît que « la masturbation est devenue la pratique emblématique du dispositif médical de l'AMP » (p. 238).

« Les propos des hommes qui ont participé à nos entretiens rendent compte d'un sentiment d'intimité dépouillée et exposée [...]. L'instrumentalisation de l'usager permet à la biomédecine de désacraliser l'activité sexuelle et la masturbation, dans le but de l'accomplissement d'une procréation par voie non sexuelle. »

L'étude investigate d'ailleurs avec précision l'envers du décor, les magazines pornographiques dans la cabine du laboratoire prévue à cet effet, le devoir de se masturber sur commande « sous le regard de l'institution médicale » pendant que l'infirmière et les autres hommes attendent dans la salle d'attente... Les sociologues parlent d'une activité sexuelle transgressive, non conjugale et non reproductive. Les témoignages des femmes rejoignent l'expérience des hommes :

« Je ne supporte plus l'idée de faire un bébé avec du sperme. Car depuis longtemps je n'ai plus le sentiment de faire un bébé avec mon mari. L'homme dans la FIV est réduit à l'état de sperme. Il donne ses spermatozoïdes. Un point, c'est tout [...]. À tel point que j'ai l'impression étrange et désagréable de fabriquer un bébé avec le médecin plutôt qu'avec mon compagnon. La femme, le sperme du mari et le gynécologue : voilà la nouvelle Sainte Trinité » (p. 38).

Les femmes vivent très mal cette mainmise sur leur féminité évoquant une dépersonnalisation de leur corps manipulé comme un objet par les médecins et qui n'est plus considéré que sous l'angle d'une machine à produire des ovocytes. Les auteurs vont jusqu'à émettre cette explication pour rendre compte de la souffrance des couples pris dans l'engrenage de l'AMP : « La déshumanisation [...] pourrait correspondre à la disparition de l'acte amoureux. »

Même si les conjoints n'osent pas toujours se le dire à eux-mêmes, cette substitution les blesse profondément. Leur intimité conjugale leur est en quelque sorte confisquée pour un temps. Leur paternité et leur maternité sont « transférées » à des hommes et des femmes en blouse blanche. Bien sûr, l'enfant qui en résultera - si l'opération réussit - fera leur joie et, comme tout enfant, les comblera au-delà de leur désir et de leur imagination. Il n'en reste pas moins vrai que le moment de la conception de cet enfant est objectivement marqué par une certaine violence pour le couple.

---

<sup>3</sup> Élise de la Rochebrochard (dir.), *De la pilule au bébé-éprouvette, choix individuels ou stratégies médicales ?*, Institut national d'études démographiques, Paris, 2008.

En outre, les époux perçoivent de façon plus ou moins vive qu'une telle conception « artificielle » n'est pas « idéale » pour le petit enfant lui-même. Bien évidemment, cela ne signifie nullement que la vie de celui-ci ne possède pas exactement la même grandeur, la même bonté, la même dignité et la même vocation que la vie de tous les autres enfants. Mais à l'origine même de sa vie conçue par des scientifiques, il y a comme un manque, une blessure.

C'est ici qu'apparaît une divergence majeure entre le discernement de l'Eglise et celui d'une partie importante de la culture occidentale actuelle. Selon le discernement de l'Eglise en effet, le seul « moyen » qui convient à la conception d'une nouvelle personne humaine est la donation amoureuse réciproque des époux dans la totalité de ce qu'ils sont, corps et âmes. La relation conjugale est en quelque sorte « non déléguable », non substituable, incontournable, indépassable. Soigner celle-ci dans la mesure du possible, mille fois « oui » ! La remplacer, « non », même si une telle opération est matériellement réalisable. La procréation d'une nouvelle personne ne peut se passer de la donation corporelle et réciproque des époux dans l'amour. « La procréation d'une personne humaine doit être poursuivie comme le fruit de l'acte conjugal spécifique de l'amour des époux ».

Cette insuffisance sur le plan éthique redouble lorsque le matériel génétique est apporté en partie ou en totalité par quelqu'un d'extérieur au couple. On parle alors de fécondation artificielle « hétérologue ». Dans ce cas, un donneur étranger fait intrusion - de façon anonyme ou non - dans l'intimité du couple et de l'enfant en constitution, intimité déjà fortement mise à l'épreuve par les interventions des techniciens de la vie.

On voit donc que la norme éthique dégagée par le magistère n'est pas là pour s'imposer de manière extérieure à la vie des époux et à l'acte conjugal proprement dit : elle est plutôt la condition intérieure de son authenticité même et vise à sauvegarder la richesse et la spécificité de la sexualité et de la procréation humaines. Passer outre, c'est susciter des dégâts psychologiques qui sont aujourd'hui étudiés avec précision. Ce qui prouve *a posteriori* que le critère d'une procréation responsable n'est pas d'abord de nature confessionnelle, mais s'appuie sur la *recta ratio*. C'est pourquoi *Dignitas personae* rappelle à la suite de Benoît XVI que la transmission de la vie est « inscrite dans la nature, et ses lois demeurent comme une norme non écrite à laquelle tous doivent se référer » (n. 6). La procédure est d'ailleurs si rebutante que plus de 40% des couples abandonnent après une ou deux tentatives infructueuses.

L'Ined montre à ce propos la césure formidable qui existe entre l'illusion de toute-puissance de la médecine, largement relayée par les médias, qui habite les couples en début de parcours et l'échec qui est la règle générale de l'AMP. Le taux d'insuccès flirtant avec les 80-85%. Paradoxalement, l'abandon du processus, souvent à la demande du mari, représente un soulagement pour le couple, singulièrement pour la femme « se sentant enfin rassurée sur sa féminité » (p. 257). L'éventualité de l'adoption peut être alors investie avec sérieux par les époux qui l'intègrent progressivement comme un choix réfléchi.

### **Un rapport de domination entre les sujets producteurs et l'embryon produit**

Ainsi, la logique de l'AMP, même « classique » au sein du couple, pervertit la signification anthropologique de la sexualité et de la procréation humaines.

Mais elle entame aussi irrémédiablement le respect de la dignité de l'être humain. La liste des atteintes dont l'enfant embryonnaire est la victime est à vrai dire impressionnante.

Avec l'AMP, qu'on le veuille ou non, on entre dans un rapport de domination entre les sujets producteurs et l'objet produit. C'est toute la relation à l'enfant qui est changée : il n'est plus un don, mais un dû. De manière consciente ou non, les parents exigent que les techniciens satisfassent ce renversement et ce désir de « production » d'un enfant conforme aux désirs des uns et des autres. L'AMP entraîne dès lors un retentissement qui n'est pas mineur sur le respect dû à l'enfant.

*Dignitas personae* rappelle une donnée technique simple : « Compte tenu du rapport entre le nombre total

d'embryons produits et ceux effectivement nés, le nombre d'embryons sacrifiés reste très élevé » (n. 14) ; l'instruction cite des chiffres au-dessus de 80%, même dans les meilleurs centres internationaux de fécondation artificielle. Une hécatombe tolérée par les équipes et les parents (mais savent-ils vraiment ce que l'on fait avec leurs gamètes ?) comme le prix à payer pour obtenir des résultats satisfaisants. Le rendement reproductif justifie « le traitement purement instrumental des embryons » (n. 15).

Par ailleurs, sans même parler du tri sélectif des embryons par diagnostic préimplantatoire, une technique qui n'a pu prospérer que dans le sillage de l'AMP, les embryons issus d'une fécondation artificielle de routine sont eux aussi classés en différents types de manière à ne garder que les plus « vigoureux ». C'est donc *intrinsèquement* que l'AMP s'est présentée dès l'origine comme une pratique eugéniste permettant de rejeter les embryons qui n'ont pas un « bel aspect » au microscope. Comment aurait-il pu en être autrement à partir de l'instant où les embryons conçus sont à la merci de la puissance biotechnique ?

C'est si vrai que les embryons jugés défectueux peuvent être à présent livrés aux scientifiques. En effet, le décret du 6 février 2006 reconnaît que lorsqu'un couple met en œuvre une AMP pour bénéficier d'une FIV, il peut lui être proposé « de consentir *dans le même temps* par écrit à ce que les embryons, qui ne seraient pas susceptibles d'être transférés ou conservés, fassent l'objet d'une recherche ». Il peut donc être demandé à l'avance aux parents leur consentement à abandonner certains des embryons conçus jugés de faible qualité biologique. Quelle différence y a-t-il alors avec l'intention de créer des embryons *in vitro* à des fins de recherche strictement prohibée par le droit français ? Certains embryons sont *a priori* disqualifiés pour être donnés à la science avant même que les autres n'aient été implantés dans l'utérus maternel.

L'un des points les plus contestables de l'assistance médicale à la procréation (AMP) est la mise en place d'un système de cryoconservation des embryons avec des « banques de plusieurs milliers d'embryons congelés dans presque tous les pays où est pratiquée la fécondation *in vitro* » (*Dignitas personae*, n. 18). En effet, « pour ne pas répéter les prélèvements d'ovocytes chez la femme, on opère un prélèvement unique de nombreux ovocytes que l'on féconde *in vitro*, et l'on conserve congelés une partie importante des embryons ainsi obtenus, en prévision d'un deuxième cycle de traitement, en cas d'échec du premier essai, ou pour les cas où les parents désireraient une autre grossesse » (n. 18). En France, un ou deux embryons sont implantés par cycle d'AMP si bien que la seule chance pour ceux qui restent de sortir de cette situation de congélation est de bénéficier de l'échec de ceux qui les ont précédés. Retirés de tout univers relationnel humain, ce sont les fameux embryons surnuméraires qui envahissent les congélateurs de nos centres de biologie de la reproduction.

### **Un emballement inacceptable**

Les derniers chiffres dont nous disposons révèlent l'incurie des autorités sanitaires à en réguler le flux : on dénombrait 176 523 embryons congelés au 31 décembre 2006, soit 34 512 supplémentaires depuis la fin 2005 où l'on en recensait 141 460, c'est-à-dire une augmentation de 25 % en 1 an<sup>4</sup>. L'énormité de ce chiffre aurait dû déclencher une avalanche de commentaires tant il révèle un emballement inacceptable du système dont tout porte à croire qu'il n'est plus contrôlé. Peut-on admettre que notre pays stocke dans de telles proportions des embryons humains ? Pourquoi la France ne s'aligne-t-elle pas au moins sur des États comme l'Italie, l'Allemagne ou l'Autriche qui interdisent sur leurs territoires la cryoconservation embryonnaire ?

Là encore, le vécu douloureux des parents vient appuyer le simple bon sens. Un article du *Figaro* intitulé « Des parents face au difficile problème du sort des embryons en trop » (8 décembre 2006) révélait pour la première fois la souffrance des parents devant le choix absurde qui leur est proposé. En effet, après fécondation *in vitro*, les couples doivent obligatoirement, passé le délai de cinq ans de congélation, décider de l'avenir des embryons engendrés restants. Réactiver un désir d'enfant, les céder à un couple adoptif, les donner à la science ou les détruire. « De quoi provoquer des cas de conscience, des

---

<sup>4</sup> Agence de biomédecine, Rapport annuel et bilan des activités 2007.

hésitations, voire des dilemmes cornéliens », explique la journaliste qui a mené l'enquête :

« C'est le cas de Nathalie et Eric, parents de jumeaux après une FIV en 2003, à qui il reste vingt-quatre mois avant l'échéance des cinq ans. "Cela me pèse énormément", avoue Nathalie, qui exclut la possibilité d'avoir un autre enfant, "j'ai beau tourner la question dans tous les sens, je ne sais pas quelle décision prendre". Impossible pour elle de détruire ou de donner ses cinq embryons restants. "Ils sont notre patrimoine génétique et notre histoire", reprend Nathalie. "On tient à eux, c'est l'aboutissement de notre combat pour fonder une famille." Son mari, Éric, d'ajouter : "Après avoir voulu plus que tout des enfants, cadeau offert par la science, on devrait casser le reste des œufs en omelette ?"

Comme eux, Laurence est en proie aux plus vives interrogations. Quatre de ses embryons sont congelés depuis 2002, date à laquelle sa deuxième FIV lui a donné des jumeaux. "Comment décider de détruire ou de donner ce qui s'avère être mes enfants en devenir, les frères ou sœurs potentiels de mes jumeaux ?", se demande-t-elle. Aussi Laurence renvoie-t-elle automatiquement le formulaire que lui adresse chaque année le laboratoire pour reconduire la conservation [...].

Pour Agnès et son mari, leur famille est terminée ; pourtant ils ont encore neuf embryons. Agnès en est malade : mettre à la poubelle ces embryons désirés et obtenus après tant de galère. Option impensable pour beaucoup car le grand frère qui joue au train électrique dans le salon était lui aussi un embryon. Un sacré veinard celui-là, échoué dans la bonne paillette. Dans celle d'à côté restent des petits frères et sœurs en puissance. Un père se désole : jeter leurs embryons congelés, "c'est comme si je signalais l'arrêt de mort de mes enfants". Mais pourtant il faut se décider ; chaque année le couple recevant un questionnaire : faut-il continuer la cryoconservation ? Avez-vous toujours un projet parental ? »

Témoignages poignants qui ont le mérite de montrer l'impasse totale dans laquelle on s'est engagé en permettant la congélation des embryons.

### **Une injustice irréparable**

*Dignitas personae* dénonce fermement le système tout en essayant de trouver une issue au sort des embryons congelés existants. Face aux nouveaux problèmes qui ne manqueraient pas de se produire, les auteurs écartent la solution de « l'adoption prénatale » qui aurait pu sembler louable pour « donner une chance de naître à des êtres humains condamnés à la destruction » (n. 19) mais conclut que « ces milliers d'embryons en état d'abandon traduisent une situation d'injustice qui est, de fait, *irréparable* ». Parce qu'il n'y a pas de remède, *Dignitas personae* reprend solennellement le cri de Jean-Paul II pour faire cesser ce cercle vicieux et lance « un appel à la conscience des responsables du monde scientifique et de façon particulière aux médecins pour que soit arrêtée la production d'embryons humains ».

On notera enfin que cette congélation expose les embryons « à de graves dangers de mort ou à des altérations de leur intégrité physique, ainsi que le montre le pourcentage élevé qui ne survit pas à la technique de congélation et de décongélation. Elle les prive [...] de l'accueil maternel et les place dans une situation qui les expose à des atteintes et manipulations ultérieures » (n. 18).

L'Instruction se penche longuement sur les manipulations embryonnaires qui ont explosé ces dernières années avec au premier chef la recherche sur les cellules souches issues d'embryons surnuméraires. Nous n'aborderons pas ici ce sujet ; contentons-nous de dire que le simple fait de féconder en grand nombre des embryons et de pouvoir en congeler une partie fait que médecins et biologistes ne peuvent ignorer que l'AMP est devenue le premier fournisseur de matière première embryonnaire pour les chercheurs qui en font la demande auprès de l'Agence de biomédecine. On a le désagréable sentiment que la conception nullement nécessaire d'embryons surnuméraires dans l'AMP à la française est le chantage affectif que le pouvoir politique et scientifique exerce sur les parents pour bénéficier de flux continus d'embryons « frais ».

Tout se passe comme si les parents s'acquittaient bien naïvement, en versant un tribut, des bienfaits de l'État qui réalise leur projet. Un projet d'ailleurs bien fluctuant : aujourd'hui seuls 93 116 embryons (soit 52, 8%) font encore l'objet d'un « désir parental », les autres ayant été abandonnés ou faisant l'objet d'un

désaccord au sein du couple.

## Un coût exorbitant pour la société

Enfin, dernier sujet d'étonnement dans ce domaine : le peu de publications concernant l'aspect économique de ces pratiques. Il est d'ailleurs extrêmement difficile de se procurer la tarification exacte des divers actes d'AMP. Je tiens les données suivantes d'un biologiste de la reproduction : on estime les «frais de garde » d'un embryon congelé à 40 euros par an, soit plus de 7 millions d'euros pour le stock de 176 000 au 31 décembre 2006.

À cela s'ajoutent les quelque 120 000 cycles d'AMP pratiqués en 2006 ; 54.000 cycles d'insémination artificielle dont le coût moyen est de 1000 euros (54 millions d'euros), 20.500 FIV à 3000 euros (61,5 millions d'euros), 30.600 ICSI à 3500 euros (107 millions d'euros), 14.300 transferts d'embryons congelés à 1100 euros (15,5 millions d'euros).

Si l'on en croit nos calculs tenant compte des chiffres donnés par l'Agence de biomédecine, c'est un total d'environ 245 millions d'euros qu'a dû supporter l'Assurance maladie en 2006. En rapportant ce chiffre aux 20.000 enfants nés par fécondation artificielle, on peut en déduire que chaque naissance a coûté à la société un peu plus de 12 000 euros<sup>5</sup>. Ne faudrait-il pas s'interroger en période d'arbitrages budgétaires sur des alternatives possibles à des pratiques extrêmement onéreuses, par ailleurs peu scrupuleuses sur le plan éthique ?

## Pour une authentique assistance médicale à la procréation

Peut-on en toute rigueur parler d'assistance *médicale* à la procréation lorsque les techniques employées ne soignent aucunement la stérilité, mais se contentent de la court-circuiter pour aboutir à une conception humaine d'une façon qui n'a rien à voir avec celle de l'union sexuelle entre l'homme et la femme ?

Qu'est-ce que la médecine « assiste » en fait ? En aucun cas la fonction procréatrice de l'acte conjugal dont les médecins ne cherchent pas même à comprendre les mécanismes pathologiques sous-jacents. *Ils assistent tout simplement le « projet parental »*. Mieux encore : n'est-ce pas l'homme et la femme qui assistent l'équipe médicale en lui fournissant le matériel biologique requis<sup>6</sup> ? Les gestes techniques se réalisent en dehors du corps des époux et c'est leur dextérité qui détermine *in fine* l'efficacité de la procédure. L'acteur principal est bien le médecin qui joue le rôle essentiel de l'opération. On lui demande de constituer un panel d'embryons à partir des gamètes. Bref, les parents fabriquent des cellules sexuelles et le médecin fabrique des embryons.

Est-ce que cette opération technique est de nature thérapeutique ou médicale ? Aucunement, nous sommes plutôt dans le champ de l'ingénierie biotechnique si bien qu'au lieu d'assistance médicale à la procréation – ce n'est ni un acte de procréation, ni un acte médical – on devrait parler de production d'embryons. Il s'agit seulement d'un acte technique qui requiert du matériel biocellulaire (les gamètes) et du matériel idéologique (le projet parental).

C'est pour toutes ces raisons que l'Église rejette les techniques dites d'AMP, « non pas parce qu'artificielles » (n. 12) comme certains le croient. Bien au contraire, elle demande à ce que la médecine ne s'avoue pas vaincue et ne baisse pas si facilement les bras devant la stérilité :

« Les techniques visant à l'élimination des obstacles à la fécondité naturelle, telles que le traitement hormonal de l'infertilité d'origine gonadique, le traitement chirurgical de l'endométriose, la

---

<sup>5</sup> Attention, notre propos ne vise pas les enfants en tant que tels. Un enfant n'a pas de prix, faut-il le rappeler, et ce quelle que soit la manière dont il a été conçu.

<sup>6</sup> Olivier Bonnewijn développe remarquablement ces aspects dans son livre *Éthique sexuelle et familiale*, Editions de l'Emmanuel, 2006, chapitre 10 : « La production d'embryons humains destinés à un projet parental », p. 267-292.

désobstruction des trompes ou la restauration microchirurgicale de leur perméabilité sont quant à elles licites. Elles peuvent être considérées comme de véritables thérapies, dans la mesure où, une fois résolu le problème qui est à l'origine de la stérilité, le couple peut accomplir les actes matrimoniaux dans le but de la procréation, sans que le médecin interfère directement dans l'acte conjugal en tant que tel » (n. 13).

### **Une alternative médicale et naturelle**

L'Église promeut une authentique assistance médicale à la procréation. Un exemple nous permettra de l'illustrer : la NaProTechnology, (abréviation de *Natural Procreative Technology* ou procréation naturelle médicalement assistée) est une méthode scientifique mise au point par un médecin catholique américain de renom, le professeur Thomas Hilgers, spécialisé en Médecine de la Reproduction Humaine et membre permanent de l'Académie Pontificale pour la Vie.<sup>7</sup> Elle vise à évaluer la santé gynécologique en étudiant très précisément le cycle féminin et les déficiences hormonales éventuelles de manière à identifier les anomalies de la fertilité et établir un diagnostic rigoureux<sup>8</sup>. Particulièrement efficace dans les situations de fausses couches à répétition, les taux de réussite sont impressionnants (40 à 50 % chez des femmes d'environ 35 ans)<sup>9</sup>.

A la différence des techniques d'assistance médicale à la procréation (PMA), qui contournent les causes de l'infertilité et se substituent à l'acte conjugal, la naprotechnologie recherche et traite les causes sous-jacentes de l'infertilité, chez la femme comme chez l'homme, pour permettre la conception lors d'un rapport sexuel normal.

L'objectif est donc d'aider les couples à concevoir leur propre enfant, mais pas à tout prix: pas au prix de la santé mentale et physique de la femme, de la relation de couple, de la destruction d'autres embryons ou de la dévalorisation de la personne de l'enfant à naître.

Les couples apprennent à détecter et noter leurs signes indicateurs de fertilité de manière précise et standardisée. Le médecin spécifiquement formé peut ensuite faire une évaluation plus approfondie du cycle féminin, afin d'identifier des troubles souvent non détectés par les examens gynécologiques courants.

La synchronisation des examens complémentaires et des traitements avec chaque cycle individuel, par le biais du tableau de fertilité, est propre à la naprotechnologie. Il s'agit de traitements médicaux, hormonaux et non hormonaux, et si besoin chirurgicaux.

Corriger les anomalies du tableau de fertilité et les déficiences hormonales améliore la fertilité et diminue les risques de fausse couche. Une fois cela réalisé, la conception peut avoir lieu entre le 1er et le 12e cycle effectif de traitement. En moyenne, les couples achèvent l'évaluation diagnostique et le traitement entre le 18e et le 24e mois après la première consultation médicale, ou plus tôt s'il y a conception.

---

<sup>7</sup> Un article est paru récemment : "Outcomes from Treatment of Infertility with Natural Procreative Technology in an Irish General Practice"- Joseph B. Stanford, MD, MSPH, Tracey A. Parnell, MD and Phil C. Boyle, MB. Journal of the American Board of Family Medicine 21 (5): 375-384 (2008).

<sup>8</sup> Sont concernés les couples souffrant d'endométriose, d'ovaires polykystiques, d'adhésions pelviennes, de trompes de Fallope bloquées, d'un taux de progestérone insuffisant, d'absence d'ovulation, de stérilité inexplicée, d'un facteur masculin d'infertilité ou de fausses couches à répétition inexplicées.

<sup>9</sup> La NaProTechnology convient pratiquement à tous les types d'infertilité et de fausse couche : couples souffrant d'endométriose, d'ovaires polykystiques, d'adhésions pelviennes, de trompes de Fallope bloquées, d'un taux de progestérone insuffisant, d'absence d'ovulation, de stérilité inexplicée, d'un facteur masculin d'infertilité. Le taux de succès est beaucoup moindre avec des femmes âgées de plus de 35 ans ou si le mari a un taux de spermatozoïdes très bas. Pour tout renseignement supplémentaire, [cguindon@fertilitycare.net](mailto:cguindon@fertilitycare.net) (NaProTechnology, Suite 11, First Floor, The Galway Clinic, Doughiska, Co. Galway, Ireland).

La naprotechnologie convient pratiquement à tous les types de stérilité et de fausse couche. Elle traite aussi le syndrome prémenstruel, la dépression du post-partum et toutes les pathologies gynécologiques.

Elle est accessible en Irlande depuis 1998. A ce jour, environ 3000 couples ont été suivis et plus de 800 couples irlandais et anglais ont mené à terme une grossesse grâce à cette méthode. Le taux de succès brut est de 25,5% et le taux ajusté (obtenu si tous les couples continuaient le programme pendant les 24 mois requis) est de 52,8%. Le taux de succès réel se situe donc entre ces deux chiffres.

La probabilité de réussite est de 40 à 50% pour les femmes d'environ 35 ans essayant de concevoir depuis 5 ans. Elle est inférieure pour les femmes plus âgées, quand les adhérences pelviennes ou l'endométriose sont sévères, ou pour les hommes au taux de spermatozoïdes très bas. (Le taux de grossesses gémellaires est de 4,5% environ.)

En cas de fausses couches à répétition, près de 80% des couples peuvent espérer mener à bien une grossesse. La naprotechnologie a traité avec succès des couples ayant eu jusqu'à 7, 8 ou 9 fausses couches auparavant.

Après échec de fécondation in vitro, le taux de succès est moindre, mais non négligeable: en 10 ans en Irlande, on compte 168 conceptions (dont 126 ont abouti à une naissance vivante) chez 136 couples ayant connu des échecs de FIV et essayant de concevoir depuis en moyenne 5,7 ans. Le taux de fausse couche a donc été de 25%. La moyenne d'âge de ces femmes était de 37 ans et 44% d'entre elles avaient 38 ans ou plus. 46% d'entre elles n'avaient jamais conçu auparavant et 84% n'avaient jamais eu de naissance au préalable.

À ce jour, cette méthode est peu connue en France, mais a donné lieu à un premier enseignement dans une maternité catholique du sud de la France et lors du colloque de bioéthique de Paray-le-Monial grâce à une élève francophone du docteur Hilgers qui exerce en Irlande, le docteur Caroline Guindon.

Qui dit traitement dit également prévention. C'est pourquoi *Dignitas personae* insiste sur le fait que les «recherches et les investissements consacrés à la prévention de la stérilité méritent d'être encouragés » (n. 13). De plus, « une partie non négligeable des cas d'infécondité qui se présentent aujourd'hui au médecin, chez la femme comme chez l'homme, pourraient être évités, si la vertu de chasteté était vécue plus fidèlement, si les sujets adoptaient un style de vie plus sain, et si les facteurs de risque aux niveaux professionnel, alimentaire, pharmacologique et écologique étaient éliminés » (n. 13).

Il est bon en effet de rappeler que de nombreuses infections sexuellement transmissibles contractées lors de relations « préconjugales » à l'adolescence ou plus tard entraînent nombre de cas de stérilité. C'est vrai de l'infection à la bactérie *Chlamydiae* par exemple dont la prévalence s'accroît rapidement. Quant à la référence à un mode de vie sain, outre les polluants chimiques professionnels ou environnementaux dont on sait à présent qu'ils altèrent la production de spermatozoïdes et perturbent les équilibres hormonaux féminins, les toxiques comportementaux tels l'alcool, le tabac ou le cannabis ont des effets délétères très puissants sur la fertilité masculine ou féminine. Citons encore la révélation explosive du professeur Castellvi, président de la Fédération internationale des médecins catholiques (FIAMC), qui vient d'expliquer le lien existant entre le rejet massif des contraceptifs hormonaux dans l'environnement et l'augmentation de l'infertilité masculine<sup>10</sup>.

Enfin, n'oublions pas, dans les aspects négatifs de notre style de vie occidental, que l'âge moyen de la première maternité n'a cessé d'augmenter, passant de 24 ans en 1970 à 29,6 ans en 2005. Or la nature fait que la fertilité baisse de manière drastique après 35 ans. Or, près de 30% des femmes qui se retrouvent dans un parcours d'AMP ont plus de 38 ans.

---

<sup>10</sup> Cf. l'entretien qu'il a donné à Zenit le 8 janvier 2009. Des études scientifiques viennent de prouver que la pilule contraceptive classique a également un rôle antinidatoire, donc abortif.

## Vers une stérilité sociale ?

Des biologistes de la reproduction en sont conduits aujourd'hui à parler d'un droit des femmes à avoir des enfants pendant leur fertilité optimale pour combattre ce qui relève finalement d'une *stérilité sociale* plutôt que médicale. Chef de service Médecine et santé au *Figaro*, Martine Perez rappelle que « les pesticides ou herbicides, tellement honnis par les écolos, se placent pour l'instant très loin derrière, dans la hiérarchie des causes pouvant expliquer le phénomène de menace de reproduction de l'espèce humaine<sup>11</sup> ». Et de citer les taux de fécondité dramatiquement bas de l'Europe qui « représentent une menace inquiétante pour l'avenir », ainsi que « l'âge de la première grossesse chez les femmes ». Avec ce constat accablant : « Un nombre de plus en plus élevé de patientes investissent les services de procréation médicalement assistée *simplement parce qu'elles ont trop attendu* ».

Enfin, parce qu'il existera toujours des infertilités sans remèdes, l'Église ne craint pas de proposer aux « couples stériles » de se lancer dans l'adoption « des nombreux enfants orphelins qui ont besoin d'un foyer domestique pour leur croissance humaine » (n. 13) et demande pour cela aux responsables politiques « d'encourager, de promouvoir et de faciliter avec des mesures législatives appropriées la procédure d'adoption ». A la différence des soins thérapeutiques, les techniques de production d'embryons humains sont donc illicites d'un point de vue éthique, y compris comme « dernier recours ». D'autres chemins peuvent s'ouvrir à ceux et à celles qui souffrent de ne pas être en mesure de mettre au monde des enfants. De façon déconcertante, ces couples sont invités à vivre eux aussi une réelle expérience de fécondité sous une autre forme. A certains, ce discernement peut sembler sévère. Il ne juge ou ne condamne cependant personne. Il témoigne d'abord et avant tout de la grandeur, de la beauté, de la spécificité de la vie humaine et de sa transmission.

L'union conjugale possède une beauté, une lumière, une valeur et une signification infinies. Parmi ses fruits, il en est un particulièrement prodigieux : la procréation d'une nouvelle personne. « L'acte par lequel les conjoints mettent en œuvre les conditions pour qu'une nouvelle personne existe est le seul et même acte par lequel ils se témoignent réciproquement de leur amour et de leur don. »

Beaucoup, me semble-t-il, perçoivent la bonté et la vérité de cette affirmation. Beaucoup saisissent que la communion intime des époux dans l'amour et la tendresse convient magnifiquement à ce qu'est un enfant et à ce qu'il est appelé à devenir : un être de communion, d'amour et de tendresse.

Les perspectives que trace l'Église à propos de l'AMP, on le voit, sont tout sauf irréalistes comme certains le croient encore. Patiemment, elle explore les problématiques bioéthiques avec précision, développe une argumentation d'un très haut niveau éthique, confirmée qui plus est par le vécu des couples engagés dans ces processus d'AMP. Loin d'être étriquées, les conclusions qu'elle nous offre veulent servir le bonheur des hommes et des femmes de notre époque.

### *Témoignage sur notre Amour conjugal et Don de la Vie*

**FRANCOISYLVAIN BORDIER.**

*Sens 11-13 Juillet 2009*

---

<sup>11</sup> *Le Figaro*, « Reproduction : l'espèce humaine est-elle menacée ? », 26 novembre 2008. Cf aussi *Le Monde*, « Pouvoir faire des bébés à tout âge est une illusion », 23 avril 2008.

## « Témoignage ordinaire sur une donation extraordinaire. »

### La Vie, fruit inséparable de l'Amour.

#### Introduction :

Bonjour à vous tous...Nous sommes très heureux et émus d'être là pour vous livrer un témoignage sur le sujet « Amour conjugal et Don de la vie ». On peut commencer par invoquer le Saint Esprit afin qu'il nous aide à bien exprimer ce qui est important et pour que nous puissions en tirer le meilleur parti.

C'est avec joie et quelque émotion que nous produisons là un petit témoignage sur l'amour conjugal et la réception de la vie au cœur de notre foyer. Nous sommes donc foyer ami depuis bientôt 4 ans - c'est à dire encordés spirituellement à Notre-Dame des Neiges avec la Famille Missionnaire de Notre-Dame.

Nous sommes mariés depuis plus de 17 ans et parents de cinq enfants, 2 garçons et trois filles âgés de 16 ans et demi à 4 ans : Pierre, Constance, Guillaume, Clotilde et Claire.

Nous ne nous exprimons pas pour dire une loi, ni une règle, ce dont Dieu ne nous a pas chargés. Notre témoignage relève de la vie ordinaire où est enfoui l'extraordinaire, c'est-à-dire les dons de Dieu, ce dont nous rendons grâce.

François est militaire et je suis au service de la famille .

Nous habitons Compiègne depuis un an après avoir fait un mini tour de France en peu de temps suite à de nombreuses mutations.

On est un peu des nomades des temps modernes, assez mobiles donc – nous osons dire que notre attache la plus forte est devenue notre attache avec Marie à Jésus à travers la Famille Missionnaire de Notre-Dame - les Domini.

Nous voulions clairement dès l'origine être unis et être témoins de notre unité, vivre le « UT SINT UNUM » qu'un jour nous découvririons en rencontrant les Domini et en s'attachant à leur charisme sur l'enseignement du bel amour. C'est à dire le « jamais rien l'un sans l'autre », savoir s'attendre dans notre cheminement, se sentir responsable de l'autre, avoir une foi vivante dans le quotidien, prendre pour modèle la Sainte Famille - Cela était dans le secret de nos cœurs, mais les mots nous manquaient pour nommer ce désir profond de vivre unis.

Néanmoins, unité ne veut pas dire pensée unique, goût unique, vision unique, mais elle résulte de la volonté partagée de s'accorder et d'être complémentaires.

Au début, impulsive, je voulais tellement qu'on soit un que je ne concevais pas qu'on pense différemment. Aujourd'hui, si désaccord il y a, on échange pour tenir compte de l'avis de l'autre, nous enrichir en fait

pour aboutir à une position commune qui est souvent le produit de pas faits l'un vers l'autre. Parce qu'au fond, c'est pas d'avoir raison qui importe mais d'être d'accord sur le plus judicieux ou de se soumettre finalement après les échanges à la décision la meilleure souvent portée par François.

**Nous avons donc tout donné à l'autre : richesse et faiblesse.** Nous avons fait le choix de nous rendre disponibles à notre premier prochain, aux enfants et à Dieu.

Nous nous sommes simplifiés dans l'expression de notre amour qui se nourrit du quotidien et moins de choses « extraordinaires ».

Jeunes mariés, nous allions facilement au restaurant, au cinéma afin de prendre du temps pour nous deux...pour cultiver notre vie de couple ! C'était certes très agréable...mais très vite nous avons perdu pied devant faire face à la fatigue de la vie de famille, aux absences de François qui se répétaient (missions à l'étranger) il nous a donc fallu trouver une manière simple de s'aimer et d'exprimer cet Amour.

**L'amour conjugal** passe aussi par des gestes concrets de service assumé et de disponibilité pour l'autre.

Lorsque François rentre : le diner est prêt...quand je rentre le midi, je mange aussi!!!

François me téléphone parfois dans la journée (délicatesse qui me touche toujours beaucoup)

Il arrive que François prenne un jour de congé sans que je le sache, afin de m'offrir la surprise de sa présence !!

Ces services de l'un vers l'autre génèrent : la paix, l'équilibre, le calme, la sérénité, la disponibilité, la délicatesse, la joie !

Peu à peu nous avons compris cette parole notamment dans la **souffrance** de nos vies un peu « *bahutée* » : **tout est Grâce ! nous avons essayé de le vivre.** Ainsi nous avons appris et goûté la joie simple d'être ensemble, de se réveiller côte à côte, de se regarder, de se prendre la main.

La joie de vivre l'unité se concrétise dans l'ordinaire du quotidien où s'exprime l'amour et non pas dans la recherche d'activités nombreuses et exotiques ; voilà ce qui ressort de notre vie.

En effet, c'est dans le secret de la vie ordinaire qu'on peut vivre l'intimité du couple **qui s'allie et se lie, qui élabore un langage unique, une complicité, une découverte toujours s'approfondissant** (lieu des élans, de la maîtrise de notre corps, de nos paroles, donc des renoncements à soi-même, on se reçoit, on s'épouse et **on expérimente le pardon mutuel, et aussi en recourant au sacrement de pénitence parce que tout cela se vit avec nos faiblesses réciproques**).

Notre vie de couple s'imprègne des exigences rappelées par le magistère de l'Église, à savoir « **Humanae Vitae** » qui nous confirme dans **notre dignité**, affirme le côté extraordinaire du don de la vie qui jaillit de notre amour, mais aussi **nous assure de notre capacité à vivre ses exigences à condition de laisser Dieu entrer dans notre vie.**

Nous avons donc cette joie de cinq enfants que nous savons appartenir à Dieu d'abord ; c'est lui qui les veut et les éduque par nous qui en sommes dépositaires. On a conscience que Dieu ose exercer sa paternité par nous si imparfaits.

Nos 3 premiers bébés furent comme des évidences, **comme un dû presque**. Que les enfants soient beaux, les plus beaux et les plus brillants, c'était sûr.

**Mais il y eut Thomas et Côme à peine commencés et qui ne sont pas venus**. On a donc pris davantage conscience qu'un enfant n'est pas un dû, mais un véritable don de Dieu.

Je me suis encore plus rendu compte que, d'avoir un enfant, **c'est une grâce très grande** que Dieu nous fait gratuitement et à chaque fois. On peut même dire qu'en nous faisant père et mère, Dieu nous témoigne sa confiance extraordinaire.

C'est par nous qu'il désire faire venir cet enfant à lui. Nous sommes ses ouvriers pour ce faire.

Alors là, on rend grâce pour ceux qui sont déjà là. Et puis, sont venues nos deux minettes Clotilde en 2000 et Claire en 2005.

Avec Claire on pense que la famille est complète bien qu'on n'ait pas fermé notre cœur à la vie si Dieu avait d'autres projets – on lui en parle.

Chaque naissance a été une vraie joie pour nous tous ; les enfants lançant les Playmobil dans le berceau, Pierre voulant dire au policier qui faisait la circulation qu'il avait une petite sœur ; ils voulaient qu'on le dise à tout le monde.

Les enfants ont tous accueilli les nouveaux venus d'un élan de joie réelle et avec intérêt, il faut dire que l'intronisation du nouveau commence bien avant sa naissance. D'ailleurs pour notre dernière, j'ai pris conscience très très tôt que j'attendais un enfant.

On peut dire que, jusque dans ce Don, Dieu est le Maître et nous de simples dépositaires. Cependant, Dieu est tellement bon qu'il veut notre collaboration pour son œuvre créatrice singulière dans toutes les familles. Ainsi, papa, maman ne sont pas interchangeable, remplaçables comme ça ni même les enfants.

Ainsi l'Amour conjugal et le Don de la vie vécus singulièrement conduisent à l'histoire d'une famille unique, avec un don à chaque fois unique, ce qui nous invite à considérer l'enfant comme une personne particulière qu'on s'efforce de ne pas traiter de façon globale, générique ou systématiquement comme les autres frères et sœurs, mais pour elle-même.

En témoigne le choix des prénoms. Par exemple, on aime beaucoup le prénom Pierre. On aurait pu tous les nommer Pierre (...)

## Conclusion

**Enfin, l'Amour vrai est toujours fécond : Il est toujours joie partagée, construction de l'autre et de surcroît Dieu permet qu'il débouche parfois sur la vie parce que c'est lui seul qui est le vrai maître de la création.**

**Le don de la vie**, c'est aussi, pour nous parents catholiques, le devoir de conduire nos enfants au Christ par le baptême, les sacrements.

Ce n'est pas l'affaire d'un instant, mais l'affaire d'une vie avec ses étapes, ses efforts répétés, ses combats, ses chutes et ses victoires : Ça ne se fait pas une fois pour toutes. Ça se cultive, s'entretient avec cette persévérance dont la clé est l'Amour.

Enfoui dans ce propos, il y a la prière du chapelet qui nourrit désormais notre vie et surtout les grâces que Dieu donne gratuitement.

Amour et don de la vie ne vont pas sans solliciter Dieu pour son aide, son secours. Notre alliance nous rappelle sans cesse que construire notre couple, notre famille ne peut se faire sans lui, sans Jésus-Christ qui doit tenir la première place avec Marie notre mère au cœur de notre quotidien. Ils nous invitent à les suivre sur le chemin de la sainteté et de l'espérance.

Nous ne pouvons pas conclure sans une pensée de compassion pour ceux qui vivent l'aventure de la vie dans la souffrance. Nous voudrions, avec vous, les confier à Notre Dame des Neiges pour qu'elle leur apporte le réconfort de son cœur de Mère.

<p><b>Témoignage d'Elisabeth et Alain</b> <b>« Amour conjugal et épreuve de la stérilité. »</b></p>
---

Pour aborder ce thème de « *Amour conjugal et épreuve de la stérilité* », et comme il s'agit bien d'un témoignage que nous a demandé le Père Bernard, avant toute chose il nous semble indispensable de vous situer le contexte dans lequel nous nous trouvions il y a quelques années.

Nous sommes mariés depuis 30 ans. Au cours de nos trois années de fiançailles, nous avons eu maintes occasions de partager sur l'amour conjugal tel que nous l'envisagions. Et pour nous, dans l'idéal qui nous animait s'imposait une évidence : que notre amour conjugal soit fécond et débouche sur la naissance de plusieurs enfants. Dans ce bonheur qui nous transportait à l'idée de poursuivre notre route ensemble et de fonder une famille, cette perspective de la stérilité ne nous avait pas effleurés, tant elle nous paraissait inconcevable parce qu'incompatible avec l'amour conjugal. Et puis, il faut bien l'avouer, comme tous les fiancés du monde, nous étions sur notre nuage et nageons dans le bonheur.

Et pourtant, très tôt, c'est-à-dire un an après notre mariage, nous avons su, suite à un examen médical, qu'il nous serait impossible de donner naissance à des enfants. Si nous avons vécu cette nouvelle comme une épreuve douloureuse, dans notre démarche de Foi, nous avons eu cette grâce d'offrir au Seigneur cette croix, et très vite s'est imposée à nous la nécessité que cette stérilité se transforme, d'une manière ou

d'une autre, en fécondité. Nous avons en effet la conviction que l'amour conjugal, vécu de façon authentique, ne peut être que fécond.

Dans un premier temps, nous allons vous témoigner comment nous avons vécu cette annonce de la stérilité ; ensuite, quels moyens, spirituels et pratiques nous avons mis en œuvre pour y remédier.

En réalité, nous avons toujours refusé et continuons encore aujourd'hui de refuser, obstinément, avec la maturité acquise au bout de 30 ans de mariage, ce terme de « *stérilité* » qui signifie, au regard de la définition du dictionnaire, rien moins qu'un : « *état de ce qui ne produit rien, ne donne naissance à aucun résultat positif, ne porte pas de fruit.* » On voit bien à travers cette définition combien ce terme de « *stérilité* » est inapproprié dès lors qu'on se réfère à l'amour conjugal. Et il n'y a pas là seulement un décalage, mais on peut même dire que ces deux termes d'« *amour* » et de « *stérilité* » s'opposent radicalement : l'amour est productif alors que la stérilité est improductive, l'amour ouvre sur le don, sur la vie, alors que la stérilité ne conduit qu'à l'enfermement, au vide.

Pour cela, on peut s'appuyer sur le Premier Testament, où au premier chapitre de la Genèse, on peut voir que la bénédiction de la fécondité humaine ne vise pas uniquement, ni même prioritairement la fécondité biologique : ce qui est béni là, « *Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre...* » (Gn 1, 22 et 1, 28), ce n'est pas la procréation expansive, laquelle serait la seule fin de la sexualité, mais l'épanouissement humain et toutes les façons de « *porter du fruit* ». On est loin ici de la stérilité interprétée par certains personnages bibliques comme une malédiction, une honte, un manquement à l'injonction de Dieu à propos de la fécondité.

En ce qui nous concerne, l'annonce de cette épreuve qui a été brutale et irrévocable n'a pas pour autant provoqué chez nous le moindre ressentiment envers le Seigneur. A côté de chez nous, dans la campagne bretonne se dressait un calvaire qui a recueilli nos larmes et notre douleur : nous étions KO, mais KO debout, agrippés à la croix. Nous pouvons même ajouter que nous avons reçu la grâce de vivre ces moments dans une grande unité, nous portant mutuellement. Nous sommes émerveillés, quand nous relisons notre histoire, de voir à quel point cette épreuve a cimenté notre couple, nous consolant mutuellement .

Toujours à propos de la façon dont nous avons vécu cette annonce de la stérilité, revenons à la Parole de Dieu où l'on voit bien que la fécondité spirituelle compense la stérilité biologique : Ainsi en *Luc 11, 27*, à la femme qui s'écrie « *Heureuse celle qui t'a porté et allaité !* », Jésus rétorque : « *Heureux plutôt ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui l'observent !* ».

Nous ne pouvons que réaliser que c'est bien de cette manière que nous avons été conduits, que le Seigneur à l'instant même où nous étions au pied de ce calvaire, nous a pris par la main, et cette main tendue, nous avons eu cette grande grâce de ne jamais la lâcher. Nous étions bien KO, c'est-à-dire complètement broyés par cette nouvelle que nous n'avions pas imaginée , mais KO debout, c'est-à-dire avec la ferme volonté de ne pas nous enfermer dans notre chagrin et de rebondir.

Voyons maintenant quels moyens spirituels et pratiques nous avons mis en œuvre pour transformer cet état, trouver la voie de notre fécondité pour répondre au projet de Dieu envers nous, projet qui permettrait l'épanouissement et donc le bonheur de notre couple.

Pour cela, revenons à nos personnages du Premier Testament, plus particulièrement ceux dont les naissances peuvent être dites miraculeuses lorsqu'elles surviennent après une stérilité avérée : Isaac, Gédéon, Samuel, Jean-Baptiste : ces naissances ne font pas seulement la joie des parents. Chacune à sa manière entre dans un projet de Dieu :

- Isaac est le chaînon indispensable à l'accomplissement de la promesse ;
- Gédéon est le sauveur ;
- Samuel est celui qui va permettre le passage à la royauté et surtout à celle de David ;
- Jean-Baptiste est le précurseur de Jésus ;

- La naissance de Moïse n'est pas miraculeuse en elle-même, mais si l'enfant échappe au massacre, c'est pour devenir le personnage que nous connaissons.

Nous aurions tellement aimé être l'objet d'un miracle, nous y avons cru très fort, nous en avons rêvé....

Nous en avons eu plusieurs exemples autour de nous. Alors pourquoi pas nous ?

Alors oui, nous avons souvent vécu la déception d'un rêve qui ne venait pas.

Mais en même temps, nous étions conscients que les moyens d'être féconds pouvaient prendre plusieurs formes. De la même manière que les naissances miraculeuses que nous venons d'évoquer répondaient à un projet particulier pour que se réalise le plan de Dieu sur l'humanité, de la même manière, il nous fallait trouver le chemin qui nous permettrait de réaliser la volonté de Dieu et notre épanouissement. Et très vite, nous avons su, dans l'intimité de notre cœur, que l'adoption était la façon de rendre notre amour fécond.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Au creux de cette épreuve, nous avons vécu comme une grâce - nous osons ce mot- le fait d'avoir su tout de suite et sans appel que nous ne pourrions pas avoir d'enfants, évitant ainsi pendant des années, des traitements parfois lourds qui laissent espérer. Cela nous a permis, sans pour autant faire le deuil de la maternité ( je ne suis pas sûre qu'on puisse jamais faire totalement ce deuil), du moins d'avancer vers une nouvelle perspective.

Autre grâce : celle d'avoir vécu dans l'unité et comme une évidence de ne pas recourir à des techniques médicales de substitution. Nous n'avons pas douté un seul instant de la sagesse de l'Eglise concernant ces questions. L'idée même ne nous a pas effleurés. Un enfant oui, mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas dissocié de notre amour mutuel. Nous partageons là une conviction profonde, presque physique, et qui , au sein de ce tsunami intérieur qu'est la souffrance de ne pouvoir donner la vie, nous a donné une paix profonde pour avancer sur la route qui nous épanouirait, nous n'en doutions pas. Certes les techniques médicales de substitution étaient moins répandues à l'époque, et pourtant, elles existaient déjà, j'en veux pour preuve cette proposition qui nous a été faite par un gynécologue, dans nos démarches d'adoption , de mère porteuse.

La longue maturation de nos fiançailles nous a permis, nous en sommes convaincus, de fortifier notre couple, de l'asseoir sur le roc ; cette longue maturation nous a également ancrés dans ce désir profond de fonder une famille. Aussi, avons-nous entrepris très tôt des démarches en vue de l'adoption.

Nous croyons important de dire que nous avons éprouvé le besoin de nous protéger du regard des autres sur le fait que nous n'avions pas d'enfant, dans un milieu - le milieu militaire- où les enfants sont légion, en disant très naturellement que nous étions en démarche d'adoption. En effet, nous pouvons dire la souffrance que nous avons ressentie, souvent, de cette évidence à attendre un enfant lorsqu'on est marié depuis quelques temps déjà !

D'autre part, si nous avons vécu, nous l'avons dit, la souffrance et le manque de la maternité, nous pouvons également dire, plus particulièrement moi, Elisabeth, la souffrance et le manque de la richesse à être à l'écoute de son corps, à partager avec son mari sur la manière de vivre son intimité- non que nous n'ayons jamais eu d'occasions bien sûr ! mais nous n'étions pas concernés par cette question de la paternité responsable, et tout ce qu'elle engendre comme combats, mais aussi comme victoires.

Pour conclure, revenons quelques instants sur ce parcours long, difficile, éprouvant, mais combien semé de joies et de bonheurs en vous témoignant d'un clin Dieu qui nous a confortés dans l'idée que Dieu a un projet sur tout homme, sur toute femme, sur nos enfants, qu'ils soient ou non le fruit de l'union charnelle de deux êtres qui s'aiment.

Un jour, ou plutôt, au beau milieu de la nuit, nous recevons un coup de téléphone du Brésil pour nous proposer un enfant. Nous disposons d'un quart d'heure pour y réfléchir et donner notre réponse. Quelque peu désarmés, ne sachant que répondre car nous ne savions rien de cette filière d'adoption - certaines d'entre elles sont dangereuses - , nous avons décidé de réciter ensemble un chapelet pour demander à la Sainte Vierge de nous guider dans notre réponse. Au terme de notre chapelet, notre intention était de faire confiance. Aussi avons-nous l'intention de répondre favorablement à la proposition qui nous avait été

faite 15 minutes plus tôt. Lorsque nous avons rappelé, on nous a signifié que c'était trop tard : quelqu'un d'autre avant nous s'était manifesté pour accueillir cet enfant. Nous avons vécu cet événement dans une grande paix, comme une réponse de l'au-delà : cet enfant ne nous était pas destiné.

Or, quelques mois plus tard, lorsque nous avons eu nos aînés, deux coréens jumeaux qui nous ont été confiés à l'âge de six mois, nous avons réalisé que le mois de leur naissance coïncidait à celui où nous avons reçu ce coup de téléphone du Brésil. N'était-ce pas le signe que Dieu nous conduisait, qu'Il prenait soin de nous ?

Aujourd'hui, nous avons six enfants :

- Maÿlis et Ludovic dont nous venons de parler, mariés tous les deux et parents de Baudouin et Maguelone pour l'une, une petite Thaïs de 8 mois pour l'autre ;
- Olivier et Corentin, d'origine coréenne comme leurs aînés, jumeaux qui nous ont été confiés à l'âge de 4 mois et âgés aujourd'hui de 22 ans ;
- Violaine et Benoît, une fratrie d'origine vietnamienne que nous sommes allés chercher à Saïgon alors que Violaine avait 3 ans et son frère 1 an. Ils en ont maintenant respectivement 20 et 18.

Aujourd'hui, nous rendons grâce à Dieu de nous avoir exaucés dans notre désir de fonder une famille. Qui plus est, dans son infinie bonté, Dieu a permis que nous soyons parents d'une famille nombreuse.

Aujourd'hui, les enfants qui nous ont été confiés ont grandi ; les aînés se sont mariés, les autres poursuivent leurs études ; tous ont la foi.

Au regard de ce que les enfants qui nous ont été confiés sont devenus, oui, assurément, nous ne pouvons que clamer que l'amour conjugal est porteur de fruits et que l'épreuve de la stérilité a été vaincue, que cette épreuve s'est transformée en cadeaux multiples, le plus récent étant celui que, Père Bernard, vous nous avez fait en nous demandant notre témoignage, nous permettant ainsi une relecture de ce que nous avons vécu, qui nous permet de dire avec Edith Piaf : « Non, rien de rien, nous ne regrettons rien. »

## **Carrefour : L'annonce de l'évangile de la vie dans une société façonnée par l'idéologie du « droit à l'enfant ». Père Bernard**

Pour vous aider à mieux comprendre l'idéologie du « droit à l'enfant » qui empêche un grand nombre de nos contemporains d'accueillir avec confiance l'évangile de la vie, essayons de parler de diverses attaques contre la famille.

**Les attaques contre la famille** ont toujours existé, mais elles n'avaient jamais atteint l'intensité actuelle. On en est arrivé à un tel degré de confusion que beaucoup de nos contemporains considèrent que les divers modèles de familles sont équivalents. Un grand nombre, aujourd'hui, ne voit pas pourquoi l'Eglise s'obstine à refuser le mariage homosexuel. Pour ce grand nombre, Benoît XVI vit dans sa bulle !

Reprenons le texte révélateur du docteur Pierre Simon, que j'ai cité dans la première intervention : *"Avec la pilule on dispose d'une vie sexuelle normale sans procréation; avec l'insémination artificielle, la procréation va se dérouler sans activité sexuelle... Il y aura d'un côté le couple affectif et sexuel - la femme procréatrice et l'homme non géniteur- et de l'autre, la société médiatisée par le médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la "banque du sperme". C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple... La sexualité sera dissociée de la procréation et la procréation de la paternité. C'est tout le concept de famille qui est en train de basculer ici."*

Ce plan maçonnique a été suivi par des lois qui l'ont mis en application : notre Etat français, le 28 décembre 1967, en la fête des Saints Innocents, a voté la loi autorisant la contraception. La contraception, alors, était présentée comme un bienfait pour combattre l'avortement qui était soi-disant un crime horrible ! Cette première étape dissociait, comme Pierre Simon le prévoyait, la sexualité de la procréation. Nous voyons aujourd'hui où cette dissociation a conduit notre humanité : l'exercice de la sexualité banalisée est devenue, selon les termes de Benoît XVI, une drogue.

La loi du 28 décembre 1967 a grandement nui à l'authentique amour conjugal, mais elle n'a

absolument pas été un moyen de lutte contre l'avortement. Les chiffres le révèlent ! La contraception, en effet, engendre **la peur de l'enfant**, peur qui débouche, peu à peu, sur le mépris de la vie et en arrive à ne plus voir l'avortement comme un mal. Il est significatif de constater l'évolution des esprits dans notre pays. Lorsque l'on a fait passer la "loi Neuwirth" en 1967, l'avortement était présenté comme un crime qu'il fallait proscrire. 8 ans plus tard, en 1975, le crime qu'il fallait proscrire était accepté légalement pour des raisons graves. La loi a été votée pour soi-disant empêcher les avortements clandestins dont le nombre avait été fortement majoré. Mais, aujourd'hui, l'avortement est devenu, pour un certain nombre, pour ne pas dire le grand nombre : **un droit**. Nous avons du mal à comprendre comment on a pu arriver à parler d'un droit à l'avortement alors qu'il s'agit du meurtre d'un enfant innocent ! Pourtant si l'on analyse bien les propos de Pierre Simon, on voit que ce droit était implicitement présent : il annonçait, en effet, une **mutation de la morale** (p. 146), un nouveau code éthique (p. 199), une nouvelle définition de la vie qui perdrait le caractère d'absolu qu'elle avait dans la Genèse. **La vie ne sera plus l'œuvre de Dieu, mais "plus que jamais une production humaine"**(255). Cette idéologie était déjà présente dans l'esprit de certains au moment de la loi Neuwirth. Les loges maçonniques craignaient la réaction des milieux catholiques et c'est probablement la raison pour laquelle il fallait les rassurer en parlant de l'avortement comme crime qu'il fallait proscrire. Mais si la vie humaine perd le caractère d'absolu qu'elle a dans la Révélation, il n'y a plus de crime ! Si la vie n'est plus l'œuvre de Dieu, mais plus que jamais la production humaine, le producteur humain est le maître de cette vie et donc il a droit de vie ou de mort sur cette vie ! Cela nous permet de comprendre aussi pourquoi on refuse de donner un statut à l'embryon. Pour l'Eglise, c'est évident, dès le premier moment, l'embryon est un enfant et il doit être protégé comme une personne humaine. Les Droits de l'homme doivent s'appliquer intégralement à lui.

**Le mépris de la vie** – qui s'est répandu par le soi-disant « droit à l'avortement » - est à l'origine d'une nouvelle menace qui devient de plus en plus grave avec les nouvelles lois de bioéthique : **la menace contre la paternité et la maternité des époux unis dans le mariage**. Cette menace était déjà explicitement présente dans le plan maçonnique révélé par Pierre Simon : « *C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple* ». Il est bien évident que les loges maçonniques ont dû reprocher à Pierre Simon d'avoir publié ce livre qui a été retiré le jour même de sa sortie ! Comment se fait-il que les catholiques n'aient pas immédiatement réagi ! Notre tiédeur et notre passivité ont permis aux cultures de la mort de faire adopter peu à peu leur plan et de faire voter des lois contraires à la Loi naturelle. Ce qu'avait prévu Pierre Simon s'est donc réalisé : **la science et la technique ont pu mettre au point des méthodes pour donner la vie en laboratoire, en dehors de l'union conjugale d'un homme et d'une femme**. Les financiers ont pu procurer l'argent nécessaire. Les législateurs ont donné un cadre légal pour « justifier » aux yeux de l'opinion ces nouvelles techniques contraires au plan de Dieu sur le don de la vie. Les Médias apportant leur soutien, beaucoup se sont réjouis devant ces exploits techniques et se sont félicités d'avoir enfin trouvé un remède à la stérilité. **L'enseignement de l'Eglise par le texte "Donum Vitae" qui est l'objet de notre Session a eu très peu d'impact dans l'opinion**. Beaucoup ne voient plus la différence entre le don de la vie, fruit de l'acte d'amour des époux unis dans le mariage, et la production de la vie en laboratoire.

Les nouvelles lois bioéthiques qui vont être encore plus libérales contribueront à déformer davantage les consciences pour arriver à la justification du soi-disant « droit à l'enfant ».

Pierre-Olivier Arduin, l'année dernière, parlait de trois graves conséquences de ce « droit à l'enfant » :

- La première grave conséquence : **les mères porteuses** ou la maternité pour autrui. Il ne s'agit pas de savoir si l'on doit rémunérer ou non les mères porteuses, il faut affirmer que le rejet du plan de Dieu conduit à la « chosification » de l'enfant.

- La deuxième grave conséquence : **la recherche sur les embryons abandonnés par leurs parents**. L'absence de tout projet parental autorise l'Etat à utiliser les embryons restants comme simple matériau de laboratoire. La notion de projet parental est d'ailleurs entrée officiellement dans la loi de bioéthique du 6 août 2004. C'est en quelque sorte l'aboutissement législatif d'un vaste mouvement culturel partant de la dépénalisation de la contraception et de l'avortement dans lequel la volonté toute puissante des parents prend le pas sur le respect de la vie du jeune être humain. Là encore, son destin dépend de la considération et du regard que lui portent ceux qui en sont à l'origine : inscrit dans une revendication du droit à l'enfant, dans un projet d'enfant, il doit être protégé ; à l'inverse, s'il ne dépend plus de ce projet, force est de le considérer comme rien de plus qu'un amas de cellules dont on peut se débarrasser.

- La troisième grave conséquence : **l'avènement d'un nouvel eugénisme**. Le droit à l'enfant n'émet aucune exigence de quantité, mais bien plutôt une exigence de qualité. La postmodernité ouvre résolument la voie au souci de sélection. Une des conditions rendant possible ce basculement est bien sûr le progrès technoscientifique qui nous donne des instruments concrets pour effectuer cette sélection (techniques de diagnostic prénatal et préimplantatoire). Dans un appel vigoureux lancé aux catholiques pour affronter courageusement les nouveaux défis technoscientifiques qui menacent l'humanité, Benoît XVI a fermement condamné ces dérives : « *Dans les pays développés grandit l'intérêt pour la recherche biotechnologique plus pointue, pour instaurer des méthodes d'eugénisme, subtiles et étendues, jusqu'à la recherche obsessionnelle de l'enfant parfait, avec la diffusion de la procréation artificielle et de diverses formes de diagnostics visant à en assurer la sélection. Une nouvelle vague d'eugénisme discriminatoire est approuvée au nom d'un soi-disant bien-être des individus* ». Le terme d'eugénisme n'est pas employé à la légère par le Pape : l'avortement in vitro et in vivo des enfants souffrant d'anomalies génétiques et chromosomiques est dans les faits érigé en politique de santé publique. On connaît le triste sort des enfants trisomiques, véritable symbole du dépistage anténatal en France, dont la naissance est prévenue de manière draconienne : c'est une logique du risque zéro à laquelle tout le monde se soumet.

*Nous vivons une époque, disait Pierre-Olivier Arduin, où la vie de l'être humain ne vaut rien en soi : il existe des degrés que la science définit et qui rendent cette vie plus ou moins acceptable, voire franchement indésirable. C'est le triomphe de la sentence de Francis Crick, Prix Nobel de médecine dans les années 60 pour la découverte de l'ADN : « Aucun enfant ne devrait être reconnu humain avant d'avoir passé un certain nombre de tests portant sur sa dotation génétique. S'il ne réussit pas ces tests, il perd son droit à la vie ». Le droit à l'enfant ou projet parental est la clé de voûte de l'antilife mentality. Projet individualiste et égoïste qui alimente un projet collectif bien plus large motivant l'exploitation et l'instrumentalisation massives de l'enfant à naître rendu disponible. Le droit à l'enfant fonde une véritable structure de péché selon l'expression de Jean-Paul II qui enserme de plus en plus fortement la transmission de la vie humaine à notre époque.*

**Carrefour** : Vos réactions et vos questions par rapport à cette idéologie du « droit à l'enfant ». Vos propositions pour être plus déterminés dans l'annonce de l'évangile de la vie.

### **Homélie de la Messe de Saint Benoît. Père Bernard**

La première Messe de notre session est en l'honneur de Saint Benoît, un saint que notre Saint Père aime tout particulièrement. Avec Saint Augustin, il fait vraiment partie de ses saints préférés. Le Cardinal Joseph Ratzinger a choisi saint Benoît comme Saint Patron pour son ministère de Pape. « Par sa vie et par son œuvre, disait-il, saint Benoît a exercé une influence fondamentale sur le développement de la civilisation et de la culture européennes. Entre le Ve et le VI<sup>e</sup> siècle, le monde était bouleversé par une terrible crise des valeurs et des institutions, causée par la chute de l'Empire romain, par l'invasion des nouveaux peuples et par la décadence des mœurs. Saint Benoît a été présenté comme un « astre lumineux ». Cet astre indiquait, dans cette situation terrible, l'issue de la « nuit obscure de l'histoire ». Benoît XVI aime rappeler que l'œuvre de saint Benoît et, en particulier, sa Règle se sont révélées détentrices d'un **authentique ferment spirituel qui transforma le visage de l'Europe au cours des siècles**, bien au-delà des frontières de sa patrie et de son temps, suscitant après la chute de l'unité politique créée par l'empire romain **une nouvelle unité spirituelle et culturelle, celle de la foi chrétienne partagée par les peuples du continent**. C'est précisément ainsi qu'est née **la réalité que nous appelons « Europe »**. C'est à cause de cette fécondité spirituelle que Saint Benoît a été déclaré « Saint Patron de l'Europe ».

Dans son pèlerinage au Mont Cassin, au printemps dernier, Benoît XVI, disait le Père Lombardi, a souligné trois mots importants caractérisant l'esprit bénédictin : **ora = prie, labora = travaille, legge = lis ou étudie**. Gravons en nos cœurs ces trois mots fondamentaux qui nous aideront à mieux comprendre ce que voulait dire Benoît XVI dans son discours aux Bernardins à Paris en présentant les moines comme des « chercheurs de Dieu ». La recherche de Dieu doit caractériser la vraie culture de l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Peut-on parler de culture sans cette recherche de Dieu ? Mais comment trouver Dieu ? Benoît XVI nous a donné la réponse : en écoutant la Parole de Dieu et en s'efforçant de la comprendre. La Foi a besoin de la raison pour mieux comprendre et la raison a besoin d'être éclairée par la Foi. Le moine, cependant, n'est pas seulement un intellectuel, il doit aussi participer

au service de la communauté par son travail manuel. Mais Saint Benoît tenait surtout à ce que *l'on ne préfère rien à l'amour du Christ*.

En cette Fête de Saint Benoît, co-patron de l'Europe, accueillons ce que Benoît XVI disait à l'occasion du cinquantenaire de l'Union européenne : « *si l'Europe nie l'existence de valeurs universelles, elle se renie elle-même avant de renier Dieu. N'est-ce pas surprenant que l'Europe d'aujourd'hui, alors qu'elle a l'ambition de se présenter comme une communauté de valeurs, semble toujours plus souvent contester l'existence de valeurs universelles et absolues ? Cette forme singulière d'apostasie d'elle-même, avant encore d'être une apostasie de Dieu, ne la conduit-elle pas peut-être à douter de sa propre identité ?* » Ces paroles devraient faire réfléchir tous les baptisés européens mais aussi tous les responsables politiques de notre Continent. Jean-Paul II avait lancé de Saint Jacques de Compostelle un grand appel à l'Europe : « *je te lance, vieille Europe, un cri plein d'amour : rencontre-toi de nouveau. Sois toi-même. Découvre tes origines. Ravive tes racines. Revis ces valeurs authentiques qui firent glorieuse ton histoire et bienfaisante ta présence dans les autres continents. Reconstruis ton unité spirituelle* ». Il n'a pas eu la joie de voir - de son vivant - une réponse massive à son appel, mais *des jeunes européens* ont répondu, ce qui laisse entrevoir la réalisation de la conclusion de Jean-Paul II : « *Vieille Europe, Tu peux être encore un phare de civilisation et un stimulant de progrès pour le monde. Les autres continents te regardent et attendent aussi de toi la même réponse que Jacques donna au Christ : « je le puis »*. Benoît XVI, malgré la grave crise morale de notre Europe, ne se décourage pas. Dans sa première homélie pontificale, il avait dit avec enthousiasme que *l'Eglise était vivante et jeune*. Il fait confiance aux jeunes : ce sont eux qui permettront à l'Europe de se relever. Mais notre Pape est aussi réaliste : pour le moment, ce n'est pas la conversion de l'Europe que nous constatons, mais plutôt, selon les termes de Benoît XVI, *la diffusion d'un pragmatisme qui justifie systématiquement le compromis sur les valeurs humaines essentielles comme s'il s'agissait de l'acceptation inévitable d'un présumé moindre mal. Un tel pragmatisme, présenté comme équilibré et réaliste, ne l'est pas, au fond, précisément parce qu'il nie la dimension de valeur et de l'esprit qui est inhérente à la nature humaine. Et lorsque sur un tel pragmatisme se greffent des tendances et des courants laïcistes et relativistes, on finit par nier aux chrétiens le droit même d'intervenir en tant que tels dans le débat public ou, au moins, on discrédite leur contribution*. Benoît XVI attribuait la crise démographique que traverse actuellement l'Europe à cette perte de valeurs et d'idéaux. *On pourrait presque penser, disait-il encore, que le Continent européen est, de fait, en train de perdre confiance dans son avenir*. Accueillons enfin avec confiance le message que Benoît XVI adresse aux chrétiens engagés dans la construction de l'Europe de l'avenir : « *Ne vous laissez pas et ne vous découragez pas ! Vous êtes conscients d'avoir la tâche de contribuer à édifier, avec l'aide de Dieu, une nouvelle Europe, réaliste mais pas cynique, riche d'idéaux et sans illusions naïves, qui s'inspire de la vérité éternelle et vivifiante de l'Evangile* ». Que Saint Benoît nous aide à vivre une vraie vie intérieure qui nous permettra d'être des instruments actifs de la nouvelle évangélisation de l'Europe et que l'amour du Christ nous presse ! Que Notre-Dame des Neiges, dont nous parlerons ce soir, nous aide à bien vivre cette première Messe de notre Session et qu'elle nous obtienne force, confiance et zèle pour être les témoins courageux de cet enseignement prophétique : toute vie humaine est un don de Dieu.

### **Homélie avant le chapelet : Notre-Dame des Neiges, le bel amour et l'amour de toute vie humaine !**

Bien chers amis, nous avons, cet après-midi, entendu plusieurs importants enseignements et des témoignages qui nous permettent déjà de mieux comprendre les raisons du choix du titre de l'instruction romaine, objet de notre Session : « *Donum Vitae* ». Ce soir, dans ce Sanctuaire à la gloire de Jésus Eucharistie, nous voudrions vous inviter à ouvrir vos cœurs à Notre-Dame des Neiges qui peut et veut vous aider à vous développer dans le bel amour et à aimer et servir toute vie humaine.

*Pourquoi invoquons-nous la Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame des Neiges ?* Même si plusieurs parmi vous nous connaissent, il est important de vous dire ou redire que nous devons notre dévotion à notre Père Fondateur, le Père Lucien-Marie Dorne, né le 2 juillet 1914 dans la Drôme, et à Mère Marie Augusta, qui a été sa collaboratrice et qui est née le 18 avril 1907, à Annonay en Ardèche. Le Père nous a souvent rappelé qu'il était le fondateur, mais qu'elle était le fondement. Ils demeurent l'un et l'autre le Père et la Mère de notre Famille Missionnaire de Notre-Dame. Mère Magdeleine et moi, nous ne sommes que leurs représentants. Nos Père et Mère ont mis leur Famille Missionnaire sous l'obédience

de Notre-Dame des Neiges. Ils se sont consacrés à elle et ils ont invité chacun de leurs enfants spirituels à se consacrer également à Notre-Dame des Neiges.

Soulignons – même si c’est une évidence - que ***lorsque nous prions Notre-Dame des Neiges, nous prions l’unique Vierge Marie, l’unique Mère de Dieu et notre Mère*** ! Le vocable « des neiges » ajouté à Notre-Dame ne change pas l’identité de la Sainte Vierge. Ce vocable n’a pas été inventé par nos Père et Mère. Il est très ancien dans l’Eglise, il date de l’an 360 environ. En ce temps là, le pape s’appelait « Libère ». Deux grandes basiliques avaient été construites par l’Empereur Constantin sur les tombeaux de Pierre et de Paul. Constantin avait fait don au Pape du domaine du Latran pour y édifier sa Cathédrale et son Palais. Mais il n’y avait pas de Basilique en l’honneur de la Sainte Vierge. La divine Providence a alors permis à la Sainte Vierge d’apparaître à Giovanni, patricien romain, et à son épouse pour leur demander de faire édifier sur le Mont Esquilin une basilique en son honneur. Le couple devait faire part de cette demande au Pape Libère. Ils devaient se rendre sur le Mont Esquilin, un signe leur serait donné qui marquerait l’emplacement de la Basilique. Ce signe a bien été donné : une neige miraculeuse dans la nuit du 4 au 5 août vers l’an 360. Précisons que cette neige ne recouvrait pas toute la Ville de Rome, mais seulement l’emplacement de la petite Basilique ! Pour faire mémoire de ce signe miraculeux, chaque année à Rome est célébrée, le 5 août, la Fête de Notre-Dame des Neiges dans cette basilique qui est appelée aujourd’hui « Sainte Marie Majeure ». Notre Père, qui avait reçu dans son scoutisme la dévotion à Notre-Dame des Neiges, fut très heureux de connaître la tradition sur Notre-Dame des Neiges de Rome. Jusqu’à sa mort, il est resté très attaché à cette dévotion et il a cherché à toujours mieux comprendre pourquoi la divine Providence avait voulu donner à Rome ce signe de la neige. ***La neige, nous disait-il, symbolise merveilleusement la grande pureté de la Sainte Vierge. Rien n’est plus blanc que la neige !***

#### ***Notre-Dame des Neiges et la maternité divine de la Vierge Marie***

La dévotion à Notre-Dame des Neiges dans la basilique Sainte Marie Majeure est liée à la dévotion à Sainte Marie Mère de Dieu. La raison est très simple : la première basilique du Pape Libère a été transformée après le Concile d’Ephèse de 431, Concile qui a proclamé Marie Mère de Dieu. Dans la basilique actuelle de Sainte Marie Majeure, nous pouvons contempler les plus anciennes mosaïques de Rome. Elles datent du Ve siècle et elles sont à la gloire de Dieu et de Marie Mère de Dieu. Ce lien entre la dévotion à Notre-Dame des Neiges et à la maternité divine de la Vierge Marie est très important pour nous, aujourd’hui, en cette session sur le « don de la vie ». La maternité divine de la Vierge Marie est une maternité virginale absolument miraculeuse. Par le symbole de la neige, Dieu ne voudrait-Il pas nous le rappeler ? La maternité miraculeuse de la Vierge Marie est célébrée, dans l’Eglise, par une solennité liturgique : la solennité de l’Annonciation ou de l’Incarnation, le 25 mars. Jean-Paul II a choisi cette date du 25 mars, en l’année 1995, pour signer son Encyclique « Evangelium Vitae ». Il désirait que la Journée pour la vie soit célébrée le 25 mars. Les raisons sont compréhensibles en méditant ce qu’écrivait ce Grand Pape dans la conclusion de son Encyclique (103) : ***« Marie est véritablement Mère de Dieu, la Theotokos; dans sa maternité est suprêmement exaltée la vocation à la maternité inscrite par Dieu en toute femme... Marie a dû vivre sa maternité sous le signe de la souffrance : " Cet enfant doit être un signe en butte à la contradiction, - et toi- même, une épée te transpercera l’âme - afin que se révèlent les pensées intimes de bien des cœurs " Lc 2,34-35 . Dans les paroles que Syméon adresse à Marie dès l’aube de l’existence du Sauveur, se trouve exprimé synthétiquement le refus opposé à Jésus et à Marie avec lui, qui culminera sur le Calvaire. " Près de la Croix de Jésus " Jn 19,25, Marie participe au don que son Fils fait de lui-même : elle offre Jésus, le donne, l’enfante définitivement pour nous. Le "oui" du jour de l’Annonciation mûrit pleinement le jour de la Croix, quand vient pour Marie le temps d’accueillir et d’enfanter comme fils tout homme devenu disciple, reportant sur lui l’amour rédempteur du Fils : " Jésus donc, voyant sa Mère et, se tenant près d’elle, le disciple qu’il aimait, dit à sa Mère : " Femme, voici ton fils " Ces lumineuses paroles de Jean-Paul II n’expriment pas une dévotion sentimentale d’un Pape qui a été très marqué par sa Pologne natale. Elles révèlent une réalité spirituelle non encore suffisamment approfondie par les théologiens. Marthe Robin, mieux que nous, a compris cette réalité. Elle disait : « la Vierge Marie est la maternité ». Nous ne comprenons pas comme Marthe la profondeur de cette réalité, mais nous comprenons que si nous nous laissons conduire par la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère, nous découvrirons ***le mystère de la maternité dans le plan de Dieu***. En contemplant ce mystère, nous découvrirons aussi que la maternité physique n’est pas le tout de la maternité. Il existe ***une maternité spirituelle plus importante encore : l’enfantement des personnes humaines pour le Ciel***. Pour vivre***

éternellement dans le Royaume, il faut renaître de l'eau et de l'Esprit, disait Jésus à Nicodème (Jn 3). Ceux qui ont reçu le don de la vie humaine sont tous appelés à renaître de l'eau et de l'Esprit parce que le plan de Dieu est unique et, nous l'avons rappelé cet après-midi en citant Paul VI : tous sont appelés au banquet éternel de la Vie dans son Royaume. Tous sont appelés à être enfants de Dieu et également enfants de la Vierge Marie grâce à la nouvelle naissance de l'eau et de l'Esprit réalisée par le baptême.

### ***Notre-Dame des Neiges, l'Immaculée Conception***

A Lourdes, on n'invoque pas la Vierge Marie sous le vocable de Notre-Dame des Neiges, mais nous aimons bien célébrer la Messe dans la basilique supérieure de l'Immaculée Conception. La Sainte Vierge, en effet, pour se nommer à Sainte Bernadette qui la pressait de lui dire son nom, a dit : « *je suis l'Immaculée Conception* ». Le Curé de Lourdes a immédiatement fait une objection à Bernadette parce que le dogme de 1854 n'avait pas affirmé cela. Le Pape Pie IX avait affirmé que Marie avait été conçue sans le péché originel. Comment pouvait-elle - à Lourdes - s'identifier à sa conception immaculée ? Saint Maximilien Kolbe a beaucoup réfléchi sur cette question théologique, mais ce n'est pas le sujet de notre méditation, ce soir. Contentons-nous de contempler l'Immaculée Conception. ***Le signe de la neige ne nous permet-il pas de nous émerveiller devant cette petite créature, si belle, si pure, emplie de l'Esprit Saint dès le premier moment de sa vie ?*** Le mystère de l'Immaculée Conception n'a-t-il pas quelque chose de très important à nous dire en cette session sur le don de la vie ? Saint Bernard, qui aimait profondément la Vierge Marie et qui l'a fait tant aimer, n'a pas compris ce mystère. En son temps, en effet, la majorité des théologiens ne croyaient pas en la conception immaculée de Marie. Saint Bernard s'était même opposé aux chanoines de Lyon qui voulaient célébrer liturgiquement la fête de l'Immaculée Conception alors que l'Eglise de Rome ne l'autorisait pas encore. Dans son argumentation, il disait : on ne peut pas fêter quelqu'un qui n'existe pas encore puisque, selon l'opinion théologique de son temps, l'âme de la Sainte Vierge n'avait pas encore été créée ! ***Avons-nous compris ce que la Sainte Vierge a voulu nous dire par cette phrase : « je suis l'Immaculée Conception » ?*** Je dois avouer que je ne l'ai pas encore pleinement compris, mais ***en célébrant la solennité de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, 9 mois jour pour jour avant sa naissance le 8 septembre***, je comprends que ***l'Eglise veut célébrer solennellement le premier jour d'existence de celle qui deviendra la Mère de Dieu et qui est le Chef d'œuvre de Dieu.***

### ***Notre-Dame des Neiges, le Cœur Immaculé de Marie,***

Notre Père a surtout développé la dévotion au Cœur Immaculé de Marie et sa collaboration à l'œuvre du salut. Le mystère de l'Immaculée Conception souligne la grandeur de la grâce accordée gratuitement par Dieu à la Vierge Marie. Le mystère du Cœur Immaculé de Marie souligne le « oui » sans cesse renouvelé de la petite servante du Seigneur, de sa Présentation au Temple jusqu'à son Assomption. La vie de la Sainte Vierge peut se résumer par ces trois mots latins : Ecce = me voici, Fiat = oui à la demande concrète de Dieu, Magnificat = acceptation joyeuse et reconnaissante de la volonté de Dieu. Notre-Dame des Neiges nous aide, chaque jour, à dire à Dieu à sa suite : *Ecce ad omnia* = me voici pour tout. ***En cette session sur le don de la vie, elle peut et veut aider chacun et chacune à accepter la volonté de Dieu dans les temps d'incompréhension.*** Jésus a enduré un combat bien douloureux au moment de son agonie. Il a demandé à Son Père d'écarter le Calice de la Passion, puis Il s'est abandonné à Sa volonté : « non pas ma volonté, mais la tienne ». ***La vie est, pour l'Eglise, un don de Dieu. Mais ce « don » peut être perçu, dans un premier temps, comme un fardeau, un grand fardeau !*** Regardons Notre-Dame des Neiges, invoquons-la : elle nous aidera à dire, même si c'est dans l'incompréhension, l'angoisse et la souffrance : « non pas ma volonté, mais la tienne, Seigneur ». Lorsque la Sainte Vierge a retrouvé Jésus au Temple, Saint Luc dit qu'elle n'a pas compris ce que Jésus leur avait dit. Mais elle a gardé ses paroles dans son Cœur et les a méditées... Alors l'Esprit Saint l'a éclairée ! N'oublions jamais, lorsque nous parlons du don de la vie, que les époux ne sont pas les maîtres absolus de la vie : Dieu seul est le Maître de la vie !

### ***Notre-Dame des Neiges, première de cordée, Mère et éducatrice du bel amour***

C'est par cette dernière expression que je voudrais conclure cette méditation. Notre Père n'a pas « créé » la dévotion à Notre-Dame des Neiges, comme nous vous l'avons déjà dit, mais il a développé la spiritualité de la cordée et de l'aide apportée par Notre-Dame des Neiges pour mener le combat

olympique de la pureté. Son scoutisme l'a préparé à ce développement. Notre-Dame des Neiges était bien la guide des scouts de France de son temps. Un guide trace la route et nous conduit vers les sommets. Notre Père a aimé cette image de l'ascension en cordée, il a permis à Mère Marie Augusta d'être conquise par cette spiritualité et nous, aujourd'hui, grâce à lui, nous sommes attachés à Notre-Dame des Neiges, notre première de cordée. Elle nous guide vraiment pas à pas. Dans le chapelet que nous allons méditer, nous allons demander en grande union avec nos Père et Mère de nous laisser guider pas à pas par Notre-Dame des Neiges. Nous constaterons alors que ce n'est pas nous qui agissons pour elle, mais c'est elle qui agit pour nous et avec nous. Nous constaterons de plus en plus, avec émerveillement, cette action invisible et non sentie de Notre-Dame des Neiges : c'est vraiment notre première de cordée, c'est vraiment elle qui guide notre mission et qui agit dans vos cœurs pendant que nous vous parlons ou pendant que nous organisons nos autres activités.

Notre-Dame des Neiges ne se contente pas d'être notre première de cordée et notre guide, elle est aussi *notre Mère et la grande éducatrice de nos cœurs en vue du bel amour*. Mère Marie Augusta avait compris, en 1948, que nous devrions mener le combat olympique de la pureté. Le Père nous disait, dans les dernières années de sa vie, qu'ils n'auraient jamais imaginé, l'un et l'autre, que ce combat allait connaître une telle intensité. Combien de jeunes et de moins jeunes sont des victimes de ce combat olympique de la pureté ! Nous ne devons pas baisser les bras, nous ne devons pas nous décourager. Nous sommes témoins des grâces exceptionnelles données par Notre-Dame des Neiges aux jeunes, aux adolescents, aux enfants, aux époux, aux consacrés, aux laïcs célibataires. Jésus a rétabli Marie Magdeleine, Augustin, Charles de Foucauld dans leur dignité ! Ne serait-il pas capable aujourd'hui de donner aux victimes des cultures du plaisir et de la mort des grâces de « résurrection spirituelle » qui leur permettraient de vivre – avec enthousiasme dans la joie de l'Esprit – le beau et grand combat olympique de la pureté ? Grâce à Notre-Dame des Neiges, des époux ont redécouvert le véritable amour et s'aiment « amoureusement ». Ils ont compris le lien indissoluble entre amour conjugal et don de la vie.

Notre-Dame des Neiges veut nous aider à *monter encore plus haut* : non seulement, elle nous permet de mener victorieusement – avec la grâce de Jésus bien évidemment – le combat olympique de la pureté, mais elle nous aide à *éduquer nos cœurs dans le bel amour pour aimer comme Jésus* ! Vouloir aimer comme Jésus, n'est-ce pas une folie ? N'est-ce pas une grande utopie ? Non ! Notre Père était très enthousiaste lorsqu'il nous parlait de cette perspective. Jésus a bien donné, après avoir institué le Sacrement de l'Eucharistie, son grand commandement de l'Amour : « comme Je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres ». S'il a donné ce commandement, c'est qu'Il veut aussi nous donner son Amour pour aimer ! Que Notre-Dame des Neiges nous aide à ouvrir nos cœurs à Jésus Eucharistie que nous allons adorer à présent : *Il veut nous rendre capables d'aimer comme Lui. Dieu nous a fait don de la vie pour que nous participions à sa vie divine, et la vie divine est une vie d'Amour*. La vie humaine est vraiment fruit de l'amour parce qu'elle est fruit de l'Amour de Dieu ! Que Notre-Dame des Neiges nous fasse participer à l'amour de l'épouse du Cantique des cantiques dont le désir ardent était d'être à son Bien-Aimé et que Son Bien-Aimé soit à elle : voilà le terme pour lequel Dieu a voulu nous donner la vie !